



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

JOURNEE DES DEBUTANTS - GROUPEMENT VALLEE DU RHONE
25/05/19 - VILLETTE D'ANTHON



JOURNEE FINALE FOOT LOISIRS A 8
24/05/19 - USEL
Vainqueur club de E2CE



FERMETURE DU DISTRICT

En raison du Jeudi de l'Ascension nous vous informons que le District de Lyon et du Rhône sera fermé **le vendredi 31 mai 2019**.

ET

En raison du Lundi de Pentecôte, le District de Lyon et du Rhône sera fermé **le lundi 10 juin 2019** et rouvrira ses portes le mardi 11 juin 2019 à 9h00. Les Commissions se réuniront le mardi 11 juin 2019 aux horaires habituels.

PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

- * Mercredi 29 mai 2019 à partir de 18 h 00
- * Jeudi 30 mai 2019
- * Vendredi 31 mai 2019
- * Samedi 1er juin 2019
- * Dimanche 2 juin 2019

M. Christian BOURLIOUX au 06 22 46 64 19

PERMANENCE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX ARBITRES :

06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Eric AGUERO au 06 65 93 95 77

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00





SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Secrétaire Général : François LOPEZ **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

RAPPEL

ASSEMBLEE GENERALE DU DLR LE 15 JUIN 2019 A SOURCIEUX LES MINES : Les clubs voisins adoptez si possible le covoiturage, cela facilitera le stationnement, c'est aussi préserver l'environnement.

INVITATIONS

VILLE DE SAINT MARTIN EN HAUT : La Ville de St Martin en Haut invite le District de Lyon et du Rhône à l'inauguration de la pelouse synthétique et du club house du stade municipal le **samedi 8 juin 2019 à 11h00**.

Le DLR remercie la Ville de St Martin en Haut. **Arsène MEYER** Président Délégué du DLR vous remercie également pour son invitation personnelle qui ne pourra honorer pour des raisons familiales.

Henri BOURGOGNON Président des Terrains et Infrastructures Sportives sera présent et représentera le DLR.

ELAN SPORTIF DE CHAPONOST : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **dimanche 9 juin 2019 à 11h30** au pot de l'amitié qui sera servi **à la salle omnisport de Chaponost** à l'occasion de leur tournoi des P'tits Champions.

Le DLR remercie le club de ES Chaponost et sera représenté par **Alain RODRIGUEZ** élu au Comité Directeur et membre de la Commission de Discipline.

E.S GRENAY FUTSAL : Le club invite **Pascal PARENT** Président du District de Lyon et du Rhône le **dimanche 16 juin 2019** au repas des 50 ans du club. Remerciements. **Serge GOURDAIN** représentera le DLR.

F.C. SAINT ROMAIN DE POPEY : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h** au vin d'honneur qui sera servi **au stade** à l'occasion de leur soixantième anniversaire du club.

Le DLR remercie le club du **F.C.S.R.P** et sera représenté par **Bernard BOISSET** élu au Comité Directeur et Président de la Commission de Discipline.

F.C. FRANC LYONNAIS : Le club Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h30** à la célébration des 50 ans de leur association au complexe des Prolières à Cailloux sur Fontaines.

Le DLR remercie le club du FC Franc Lyonnais pour leur invitation et sera représenté par **Farid DJEBAR** élu au Comité Directeur et Président de la Commission technique qui remettra la plaquette du District.

UNIVERSITE DE LYON1 - UFR STAPS - CAMPUS DE LA DOUA : Invitation au 12^{ème} colloque international Football et Recherches. Du 20 au 22 juin 2019 Le Football pour et par les Femmes. Le District de Lyon et du Rhône remercie l'Université pour son invitation.

AFFAIRE DISCIPLINAIRE

AFFAIRE AD 20 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline du Club ASVEL contre la Commission de Discipline : Coupe de Lyon et du Rhône U17 – ASVEL // FC VAULX



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Présents : Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS

RELEVÉS DE COMPTE N°4 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°4 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le lundi 15 avril 2019 et étaient à régler au plus tard le jeudi 2 mai 2019. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au **mercredi 29 mai 2019**. Sans régularisation de votre part vos équipes seront suspendues de toutes compétitions.

Clubs Libres

525631 MIONS A.L
545631 OLYMPIQUE VIENNOIS
549983 ST JEAN VILLEURBANNE AS
590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO

COMMISSION DES FINANCES DU 28/05/19

Présents : Pascal PARENT - Mylène CHAUVOT - Farid DJEBAR – Serge GOURDAIN - Michel BLANCHARD - Patrick PINTI (représentant des Clubs) - Luc THOMAS (représentant des Clubs)

Excusés : Arsène MEYER - François LOPEZ - Franck BALANDRAS

Assistent : Anne Lise RICHARD - Virginie MAYOUE

La Commission des Finances s'est réunie le 28 mai 2019 en présence des représentants des Clubs afin d'établir le budget prévisionnel 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône de Football ainsi que les tarifs 2019/2020 ci-dessous qui seront proposés aux Clubs à l'AG du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES.

TARIFS		2018/2019	2019/2020
CLUBS			
COTISATIONS			
	<i>Club libre</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	
	Cotisation Clubs moins de 250 licenciés	90,00	IDEM
	Cotisation Clubs plus de 250 licenciés	130,00	
	Frais de gestion	80,00	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique		70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"		95,00
	<i>Club Foot Diversifié (Futsal - Foot Entreprise - Foot Loisirs)</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	IDEM
	Cotisation	90,00	
	Frais de gestion	80,00	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique		70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"		95,00
ANNUAIRES			
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	56,00	
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	41,00	IDEM
	Annuaire supplémentaire	25,00	



ENGAGEMENTS			
	Championnats		
	Seniors D1/D2	47,00	IDEM
	Seniors Autres séries	38,00	
	Jeunes D1/D2	17,00	
	Jeunes Autres séries	15,00	
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	33,00	
	Féminines Jeunes à 11	16,00	
	Féminines Jeunes à 8	14,00	
	U13	12,00	
	U11	11,00	
	U7/U9	7,00	
	Foot Loisirs à 11	37,00	
	Foot Loisirs à 8	18,00	
	Foot Entreprise à 11	37,00	
	Foot Entreprise à 8	18,00	
	Futsal D1/D2	47,00	
	Futsal Autres séries	38,00	
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00	
	Pratique Jeunes Futsal U13	12,00	
	Pratique Jeunes Futsal U11	11,00	
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	7,00	
	Coupes		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	45,00	IDEM
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	28,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	23,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	19,00	
	Coupe de Groupement U13	15,00	
	Coupe VIAL (Féminine)	35,00	
	Coupe Loisirs	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	28,00	

TARIFS		2018/2019	2019/2020
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	42,00	IDEM
	Coupe Foot Entreprise à 8	28,00	

FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €)	47,00	IDEM
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €)	82,00	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	165,00	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	335,00	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	165,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	335,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00	
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	335,00	
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	500,00	
	Coupes (District et Groupement)		
1) Seniors/Vétérans/	16ème de finale et tours précédents	47,00	



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	56,00	IDEM
	1/4 de finale	90,00	
	1/2 finale	178,00	
	Finale	390,00	
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	47,00	
	1/4 de finale	56,00	
	1/2 finale	90,00	
	Finale	206,00	
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	47,00	
	1/2 finale	72,00	
	Finale	206,00	
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	47,00	
	Forfait 1/2 finale et finale	90,00	
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		IDEM
	Carton blanc	GRATUIT	
	1er avertissement	9,00	
	2ème avertissement	13,00	
	3ème avertissement (match ferme)	41,00	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	41,00	
	Récidive	62,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	52,00	
	Récidive	75,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	
	Récidive	100,00	
	Hors match	75,00	IDEM
	Récidive	100,00	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	9,00	
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	63,00	
	Récidive	88,00	
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		IDEM
	1er incident	258,00	
	2ème incident	500,00	

TARIFS		2018/2019	2019/2020	
	3ème incident	865,00	IDEM	
d) Foot à effectif réduit	1er incident	86,00		
	2ème incident	170,00		
	3ème incident	300,00		
ADMINISTRATIF				
AMENDES				
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	124,00	IDEM	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	93,00		
	Non retour de documents administratifs	82,00		
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	180,00		
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année		31,00
		2ème année		62,00
		3ème année		93,00
		4ème année et plus		124,00



Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	13,00	IDEM
Absence de diplômes fédéraux pour les D1	22,00	
Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00	
Remboursement de la réclamation par le club perdant	51,00	
Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00 (forfait)	
Participation d'un joueur suspendu à un match	72,00	
Joueur non qualifié	62,00	
Mauvaise police de terrain, autres...	115,00	
Mauvaise tenue des supporters	125,00	
Match joué sur terrain non classé	57,00	
Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	8,00	
Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00	
Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	170,00	
Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	13,00	
Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00	
Licence manquante au 1er novembre (par licence)	7,00	
Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00	
Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)		
Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00	IDEM
Fausse identité	618,00	
Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	464,00	
Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00	
Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00	
Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00	
AMENDES GROUPEMENTS		
Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	4,00	IDEM
Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	21,00	
Forfait général Foot d'Animation	83,00	
Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00	

TARIFS		2018/2019	2019/2020
Mauvaise destination feuille de match		13,00	IDEM
Absence à AG de groupement		93,00	
Absence réunion Foot d'Animation		38,00	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km		2,00	IDEM
Traçage de terrain pour le Club d'accueil		30,00	
TOURNOIS			
Homologation d'un tournoi (à partir de U13)		21,00	IDEM
Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère		26,00	
Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)		GRATUIT	
Tournoi organisé sans homologation du District		150,00	
Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive		200,00	



ARBITRES				
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	32,00	IDEM	
	Non envoi rapport suite à carton rouge	26,00		
	Amende pour trop perçu	26,00		
	Amende pour trop perçu - Récidive	41,00		
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	93,00		
	Absence match avec observateur	41,00		
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	60,00		
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	150,00		
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00		56,00
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	34,00		35,00
EDUCATEURS				
	Formations modulaires 16 h (sans hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15	70,00	IDEM	
	Formations modulaires (avec hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15	100,00		
	Formations modulaires 8 h (sans hébergement) Sans repas	15,00		
	Modules U7 Avec repas	31,00		
	EFF1	155,00		
	EFF2	280,00		
	EFF3	280,00		
	EFF4	155,00		
	CFF sans hébergement		170,00	
	CFF avec hébergement		295,00	
	Formation Responsable Technique	70,00	IDEM	
	Stage Gardiens de but et Futsal	70,00		
	CFF UFRSTAPS	170,00		
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90,00		
	Formations CDIP	GRATUIT		
	Inscription examen	30,00		
BAREME KILOMETRIQUE				
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,400	IDEM	
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,400		
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,400		

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.



COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Présidente : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE — Daniel FUENTES – Maurice MOUROZ – PEYRAUD Pascal – TEDIM DA SILVA RIOS Noé – Sébastien MARTIN

Absents excusés : Daniel FUENTES - PEYRAUD Pascal – TEDIM DA SILVA RIOS Noé – Sébastien MARTIN – GEREZ André

Absents excusés : Daniel FUENTES

➡ 1/2 FINALES ET FINALES COUPE DE LYON ET DU RHONE

Les ½ finales séniors se dérouleront le jeudi 30 mai après-midi à Feyzin

Les ½ finales jeunes se dérouleront toute la journée à Pusignan le dimanche 2 juin

Les finales féminines (coupe Vial) et séniors se dérouleront à Champagne au Mont d'Or le dimanche 9 juin après-midi

Les finales jeunes se dérouleront à Fleurie le dimanche 16 juin toute la journée

➡ FINALE VETERANS ET COUPE AMAURY GALLAND

Ces 2 matchs se joueront à Irigny le samedi 8 juin

16H : Coupe Amaury Galland : ST ALBAN DE ROCHE / OLYMPIQUE RILLIEUX

L'équipe de ST ALBAN étant désignée comme équipe recevante, elle devra préparer et apporter le jour de la rencontre la FMI (tablette). Les maillots seront fournis le jour de la rencontre par le District.

Pour information le classement a été défini ainsi :1 – O. RILLIEUX 28 points

2 – ST ALBAN 20 points

3 – GENAS 18 points

18H30 : finale coupe vétérans

➡ FINALE SENIORS D1 ET MATCH BARRAGE

Ces 2 matchs se joueront à ST Pierre la Palud le samedi 15 juin

15H30 : Match de barrage séniors

17H30 : Finale D1 Séniors

➡ COUPE DE FRANCE 2019/2020

Les engagements en Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts. La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 JUIN 2019. Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatiquement inscrits. Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FOOTCLUBS avant le 15 Juin 2019.



COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Pour le mois de mai 2019, l'activité de la commission a été centrée sur la gestion des demandes de subventions FAFA équipements. Sans une grande réactivité des mairies et des commissions régionales LAuRA, un tel travail n'aurait pu ainsi être réalisé.

➔ SUBVENTIONS FAFA

1/ Dossiers FAFA

La commission des terrains rappellent que les clubs contribuent toujours à l'instruction des dossiers de demandes de subventions :

- * intégralement, pour les dossiers transports.
- * partiellement pour les dossiers équipements (fiche projet et lettre projet du club).

Cette contribution doit être complète et soignée (par ex. lettre projet du club, avec entête du club, 2 pages tapées informatiquement).

Cette contribution, c'est aussi de bien informer les mairies de respecter la procédure demandée par le district et la LFA

2/ FAFA Equipement.

Plus précisément : l'instruction des dossiers de demandes de subvention concernant les terrains nécessitent des avis préalables favorables, terrains et éclairages. **Il est inutile de nous faire parvenir des dossiers FAFA, si cette étape n'a pas été réalisée.** C'est une perte de temps pour tous.

Par conséquent, les municipalités doivent nous consulter au minimum 4 mois avant le début des travaux, afin de réaliser les demandes d'avis préalables. Sans avis préalables favorables, les dossiers sont rejetés.

Quatre dossiers, finalisés ont été présentés à la ligue pour la réunion du 3 mai 2019.

HEYRIEUX Stade CAMBERGERES. Terrain synthétique. Objectif 5SYE.

COLOMBIER SAUGNIEU Stade municipal-2. Terrain synthétique. Objectif 5SYE.

ANSE Gymnase TROUILLET, classé FUTSAL-2. Sécurisation.

JONS Stade municipal. Vestiaires. Objectif 6 Gazon.

Les trois dossiers HEYRIEUX / COLOMBIER SAUGNIEU / ANSE ont été validés par la ligue, lors de la réunion du 24 mai 2019 et envoyé à la LFA.

Le dossier de JONS est reporté.

A la demande de la ligue, trois dossiers additionnels ont été présentés en urgence.

AMPLEPUIS. Terrain synthétique.

BOIS D'OINGT. Terrain synthétique.

LENTILLY. Vestiaires.

Les deux premiers (voir plus loin) étaient classés en ordre 1 et 2 par ordre d'instruction avancé.

Les trois dossiers ont été validés par la ligue et envoyé à la LFA.

Information importante

Il y a beaucoup de projets en cours dans le district Lyon et du Rhône. **L'enveloppe 2018/2019 est entièrement consommée.** L'ensemble des autres projets en cours (voir ci-dessous), s'ils sont éligibles, seront soumis au FAFA, sur la base de l'enveloppe 2019/2020.

Si tous ces dossiers sont validés par le FAFA, alors l'enveloppe 2019/2020 est potentiellement consommée.

Conclusion : tous les dossiers équipements pour lesquels le district Lyon et du Rhône n'a pas eu connaissance à ce jour, ne pourront être instruits que sur la base de l'enveloppe 2020/2021.



Dossiers en cours instruction classés par ordre d'avancée

Rappel PV avril- AMPLEPUIS. Stade MALATRAY. Visite consultation faite. Terrain synthétique. Avis préalables favorables, terrain et éclairage, validés par ligue LAuRA.

Rappel PV avril- BOIS D'OINGT. Stade municipal. Travail consultation fait. Terrain synthétique. Demandes avis préalables en cours d'investigation.

MORNANT. Terrain PAUL VERGUIN-2. Visite de consultation faite. Terrain synthétique. Demandes avis préalables faites. *Dossier en cours d'instruction*.

OULLINS. Terrain MERLOT-3. Visite de consultation faite. Terrain synthétique. *Dossier en cours d'instruction*.

SAINTE FOY LES LYON. Terrain Plan du loup-1. Visite de consultation faite. Terrain synthétique. Avis préalable favorable terrain validé par ligue LAuRA. Avis préalable éclairage validé par la ligue.

GENAY. Complexe Arthur ROCHE. Réunion de consultation faite. Terrain synthétique. Demandes avis préalables en cours en cours d'investigation.

PARCIEUX. Terrain RICHARD-1. Visite de consultation faite. Terrain synthétique. Projet validé. Demandes avis favorables en cours d'investigation.

SAINTE SYMPHORIEN SUR COISE. Stade Thomas GRANJON. Projet en cours d'étude mairie.

BEAUJEU. Stade DUFOUR REVILLON. Terrain synthétique. Projet en cours d'étude mairie.

SAINTE ROMAIN DE POPEY. Terrain NOVE JOSSERAND-2. Terrain synthétique. Projet en cours d'étude mairie.

LARAJASSE. Stade GAISE. Terrain synthétique. Projet en cours d'étude mairie.

BELLEVILLE. Joseph ROSSELLI. Vestiaires. Projet en cours d'étude mairie.

LOIRE SUR RHONE. Terrain synthétique. Premiers échanges Maire - District

3/ FFA Transports.

Plus d'enveloppe pour 2018/2019.

4/ BILAN 2018/2019

Pour les FFA équipements, le bilan 2018/2019 est très bon puisque nous avons eu un financement au-delà de notre enveloppe. Je rappelle que ce bilan est très bon, grâce au travail fait par les mairies et les commissions FFA et des terrains de la ligue, mais aussi parce qu'il existe une procédure et qu'elle est appliquée de façon méthodique.

Pour les FFA transports, l'enveloppe 2018/2019 aura été quasiment utilisée.

Henri BOURGOGNON
Président CDTIS



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Président : François LOPEZ (présent)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Secrétaire : Sylvie PLATROZ, Monique HABARY

Représentant des clubs et analyse des cartons : HERVE BAUDOUX

Membres du CD : Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentants des commissions : Sylvain RICHARD (Technique) - Thierry PESTRITTO (PAC), - Patrice ECHINARD (Dispositif Etoile)

➡ RECEPTION

Reçu courrier de **Monsieur ROYO** du club de **l'AS LYON BELLECOUR**, **Arsène MEYER Président Délégué du DLR** a répondu directement par courrier à l'intéressé

➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- Rencontre du 25/05/2019 – BREVENNE GIRAUDIERE / HAUT LYONNAIS U17 D3.

Pour le club de BREVENNE GIRAUDIERE, il est obligatoire de neutraliser l'arrière des cahutes des remplaçants comme écrit dans la feuille de route « Obligation des clubs » il est strictement interdit d'avoir des spectateurs sur ce périmètre neutralisé. De plus il est interdit d'avoir des spectateurs devant les mains courantes du terrain.

- Rencontre du 25/05/2019 – AS BRON GRAND LYON / O VAULX EN VELIN U17 D3.

Pour le club de O VAULX EN VELIN, l'arbitre de touche bénévole de votre club doit rester à sa fonction plutôt que de choisir de s'asseoir.

- Rencontre du 25/05/2019 – AM.S. DES CHEMINOTS DE ST PRIEST / GS CHASSE S/RHONE Séniors D5.

Pour le club AM.S. CHEMINOTS DE ST PRIEST, Il est obligatoire dans cette catégorie séniors d'avoir deux délégués clairement identifiés avec une chasuble « PREVENTION ».

Par ailleurs un enfant accompagné de son papa sont assis sur le banc de touche de votre équipe. Il est strictement interdit que des personnes non inscrites sur la feuille de match se trouvent assises sur le banc des remplaçants.

Pour le club GS CHASSE SUR RHONE, deux spectateurs identifiés de votre club et non inscrites sur la feuille de match sont assises sur le banc de touche visiteur. Il est strictement interdit que des personnes non inscrites sur la feuille de match se trouve assis sur le banc des remplaçants.

Rencontre du 26/05/2019 – COMORIENS / ASVEL Séniors D4.

Pour le club COMORIENS, aucun délégué de club lors de cette rencontre, nous vous rappelons qu'il est obligatoire dans cette catégorie séniors d'avoir deux délégués clairement identifiés avec une chasuble « PREVENTION ».

De plus la feuille de route « Obligation des clubs » est absente sur votre stade.

Rencontre du 26/05/2019 – ST PRIEST PORTUGAIS / GREZIEU LE MARCHE Séniors D3.

Pour ST PRIEST PORTUGAIS, 1 dirigeant et 1 délégué de club fumaient à l'intérieur de la main courante pendant la rencontre, nous vous rappelons avant sanction qu'il est strictement interdit de fumer dans ce périmètre.

Rencontre du 26/05/2019 – FEYZIN CBE / AS DIEMOZ Séniors D3.

Pour FEYZIN CBE, les délégués de club doivent exercer leur fonction du début à la fin de la rencontre.

Rencontre du 25/05/2019 – FC CHAZAY / SO GIVORS Séniors D2.

Pour le club FC CHAZAY, le délégué de club doit intervenir quand une altercation est observée entre un spectateur et un joueur pour calmer les ardeurs.



COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10

delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Président : PORTEJOIE GILLES - Secrétaire : MARET CHRISTEL - Membre : KEROUANI HOCINE

INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation,

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire. Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées. Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, **15 jours auparavant**. Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour **le lundi avant 12h00** (delegation@lyon-rhone.fff.fr)

DESIGNATIONS

½ FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS le 30/05/2019 :

LYON FOOTBALL FC // VAL LYONNAIS FC : MAMMERI YOUSSEF 14H30

VAULX EN V FC 2 // M.D.A FOOT 2 : VERRIER DENIS 16H30

LE 01/06/2019 : FINALE COUPE DE L AVENIR FUTSAL

SUD AZERGUES FOOT 2 // A.L.F 3 : KEROUANI HOCINE 11H

FINALE COUPE DU RHONE FUTSAL :

TEAM-BELAIR // SUD AZERGUES : KEROUANI HOCINE 14H30

½ FINALES COUPE DE LYON ET DU RHONE JEUNES le 02/06/2019:

U 15 : UFB ST JEAN D ARD // LYON FOOTBALL 3 : LARIBI HADI 10H

OULLINS CASC 2 // MEYZIEU : PORTEJOIE GILLES 10H

U 17 : FC LIMONEST // VAULX EN V FC 2 : HAMADOU AMAR 14H30

SP CLUB DU GARON // CHASSIEU DECINES : HERNANDEZ J-MARIE 14H30

U 20 : TRINITE LYON // FC LIMONEST : LARIBI HADI 16H30

VAULX OLYMP // FC X ROUSSE OU ST QUENTIN FALL : PORTEJOIE GILLES 16H30



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – TOLAZZI André -- BALANDRAUD Jean-Luc – BLANCHARD Michel – PIEGAY Gérard – VASSIER Georges – MORCILLO Christophe – BORNE Sandrine --

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous. Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr. Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR. La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.** Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

A compter de la saison 2018/2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR seront systématiquement rejetées

MODIFICATION SAISON 2018 – 2019

Modification Article 10 Alinéa B-3 - Article 10 alinéa B-3 des Règlements Sportifs du DLR : Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat, ne pourront si celle-ci ne joue pas, le même week-end de compétition (le week-end s'entendant du vendredi au dimanche soir*) compléter les équipes inférieures. Les rencontres de Coupes (de Groupement - du District - de Ligue - de France) ne sont pas comptabilisées pour l'application de cet Article (AG du 28 juin 2002). * rajouter l'annotation « ou au lundi soir si celui-ci est férié »

Football diversifié - ARTICLE 8 B - EQUIPES INFÉRIEURES : Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 198 : Futsal Vaulx 3 – CCDSV 1 – Futsal – D 3 – poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 19/05/2019

Réserve confirmée par le club de CCDSV par courriel.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

Affaire N° 199 : Pouilly Pommiers – Pontcharra St Loup 3 – Seniors – Coupe Vignerons

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 17/05/2019

Réserve confirmée par le club de Pouilly Pommiers par courriel.

Affaire N° 200 : Ent Pays Tararien 1 – Fc Limonest 2 – U 17 – D 4 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 18/05/2019

Réserve confirmée par le club de Ent Pays Tararien par courriel.

La CR demande au club de Limonest de bien vouloir lui faire parvenir le plus rapidement possible et avant le 03/06/2019 la feuille de match ainsi que l'annexe.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Affaire N° 196 : Sud Azergues Foot 1 – Futsal Vaulx 2 – Futsal – D 1 – Poule O

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 19/05/2019

Réserve confirmée par le club de Sud Azergues Foot 1 par courriel.

La CR du DLR demande au club de Futsal Vaulx de bien vouloir lui faire part de ces remarques au plus tard pour le lundi 03/06/2019

EVOCAION

Affaire N° 197 : Sud Azergues s Foot 1 – Futsal Vaulx 2 – Futsal – D 1 – Poule O

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 19/05/2019

Evocation du club de Sud Azergues Foot

Le club de Sud Azergues Foot porte évocation sur la participation du joueur MAIZA Samy licence n° 2588644374 du club de Futsal Vaulx, susceptible d'être suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 13/05/2019.

La CR demande au club de Futsal Vaulx de bien vouloir lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, le plus tôt possible et avant le 03/06/2019.

DECISIONS

Affaire N° 176 : Caluire Filles 1968 2 – FC Ste Foy les Lyon – U 18 – D 1 à 11 – Poule B

Motif : Joueuses en équipe supérieure – Rencontre du 27/04/2019

Réserve confirmée par le club de Ste Foy les Lyon par courriel.

La CR demande au club de Caluire Filles de bien vouloir envoyer la feuille de match suscitée le plus rapidement possible et au plus tard le 13/05/2019, avant sanction.

Après réception de la feuille de match et pointage des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Caluire (Féminines – U 18 Est – poule C), les joueuses :

SABY Jana licence n° 2546034156

CORNET Lola licence n° 2546306206

FAUVEAU TOLO Louise licence n° 2546868517

GARNIER Alexia licence n° 2546893652

KEBBOUCHE Madja licence n° 2547002845

JEAN-LOUIS Shaina licence n° 2546489324

AITMOUHBOUB Shaina licence n° 2546898630

Ont participé à plus de 5 matchs avec l'équipe supérieure.

Les joueuses :

CORNAET Lola

FAUVEAU TOLO Louise

GARNIER Alexia

KEBBOUCHE Majda

ROCHE Amandine licence n° 2546983161

Ont participé à la dernière rencontre de championnat de l'équipe 1, celle-ci ne jouant pas ce week-end.

Les joueuses :

LANGKUSTH Carine licence n° 2547792651



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

LANGKUSTH Melanie licence n° 2546265531

KEBBOUCHE Madja licence n° 2547002845

JEAN-LOUIS Shaina licence n° 2546489324

Sont en mutation hors période.

Le club de Caluire Filles est en infraction avec les articles 10 alinéa B-2/B-3 et 8.01-e des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu(0pt) au club de Caluire Filles, reporte le gain du match à Ste Foy les Lyon (3pts) sur le score de 0 à 1, et amende le club de Caluire Filles de 434 euros (62x7), plus 51 euros de remboursement au club de Ste Foy les Lyon.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 181 : UGA Décines 2 – FC Franc Lyonnais 2 – Seniors – D 5 – Poule F

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 05/05/2019

Réserve confirmée par le club du FC Franc Lyonnais 2 par courriel.

La CR du DLR demande au club de l'UGA Décines de bien vouloir lui faire part de ces remarques au plus tard pour le lundi 20/05/2019

Sans réponse du club de UGA Décines et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de UGA Décines (Seniors – D 1 – poule A), 4 joueurs de l'équipe 2 de ce club ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieure :

BOUMENDJEL Arafat licence n° 2558628391 13 matchs

CHAKER Rachid licence n° 2578612057 6 matchs

HASNAOUI Brahim licence n° 2518699045 9 matchs

SANFRATELLO Lucas licence n° 2543950732 6 matchs

L'équipe 2 du club de UGA Décines se trouve en infraction avec l'article 10, alinéa B-1/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité (0pt) au club de UGA Décines 2, ne reporte pas le gain du match au club de Franc Lyonnais (0pt) et amende le club de UGA Décines de 62 euros (62x1) pour avoir fait participer 1 joueur non qualifié + 51 euros de remboursement au club de Franc Lyonnais.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 198 : Futsal Vaulx 3 – CCDSV 1 – Futsal – D 3 – poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 19/05/2019

Réserve confirmée par le club de CCDSV par courriel.

Le club de CC Dombes Saône vallée Bavags (CCDSV) pose réserve sur « l'ensemble des joueurs de Futsal Vaulx 3 aux motifs que leurs joueurs ayant participé à plus de cinq matchs en équipe supérieure.

La CR rappelle que l'article 11-A-5, les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire. Dans cet esprit, la réserve reste trop imprécise par rapport à l'énoncé de l'article 8-B du championnat départemental de futsal qui précise qu'on peut faire le grief indiqué pour la participation de plus de 2 joueurs.

En conséquence la réclamation est rejetée.

Au surplus, l'examen des feuilles de matchs de l'équipe 1 (R 1) et de l'équipe 2 (D 1) montre que 2 joueurs des équipes supérieures ont participé à la rencontre en ayant joué plus de 5 rencontres en équipes supérieures, dont 1 seul a fait plus de 10 matchs en R 1, en conformité avec les RG du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 199 : Pouilly Pommiers – Pontcharra St Loup 3 – Seniors – Coupe Vignerons

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 17/05/2019

Réserve confirmée par le club de Pouilly Pommiers par courriel.

Réserve rejetée

Confirmation hors délai, voir article 12 alinéa A1 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Le Président
Joseph INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 et 28 mai 2019

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELES - Michel GUICHARD - André QUENEL - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse :

« discipline@lyon-rhone.fff.fr » Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

*La commission de discipline rappelle aux arbitres : **que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.***

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations



et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2018/2019 du DLR, de la page 138 à la page 144.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N°20468570 FUTSAL SENIORS D3 du 20/05/2019 VAUGNERAY USOL // ST GENIS LAVAL

CLUB: VAUGNERAY USOL: 524491:

La commission demande aux dirigeants du club de **VAUGNERAY USOL**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, leurs témoignages sur le comportement des **joueurs de ST GENIS LAVAL, MEZRAG Mehdi et BELGHAFOUR Ibrahim** à l'encontre de leurs joueurs lors de la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°2056640 SENIORS D2 du 26/05/2019 G.S. CHASSE SUR RHONE // DOMTAC FC

CLUB: CHASSE SUR RHONE: 524491:

La commission demande aux dirigeants du club de **CHASSE SUR RHONE**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement des **joueurs de CHASSE SUR RHONE, MERABTI Ahmed et SLOUANI Tanis ainsi que le dirigeant TRAUTVEN Damien** à l'encontre de l'arbitre officiel après la rencontre suscitée.

CLUB: DOMTAC FC: 526565:

La commission demande aux dirigeants du club de **DOMTAC FC**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, leurs témoignages sur le comportement des **joueurs de CHASSE SUR RHONE, MERABTI Ahmed et SLOUANI Tanis ainsi que le dirigeant TRAUTVEN Damien** à l'encontre de l'arbitre officiel après la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°21215530 FUTSAL SENIORS D4 du 25/05/2019 SC REVOLEE // E.S. GRENAY

CLUB: SC REVOLEE : 564069:

La commission demande au club de **SC REVOLEE**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement des joueurs et des supporters à l'encontre de l'équipe visiteuse lors de la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°21218665 U15 D4 du 25/05/2019 ENT TOUSSIEU MUROISE // ST ROMAIN EN GAL

CLUB: ST ROMAIN EN GAL: 545820:

La commission demande au club de **ST ROMAIN EN GAL**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement de **BOURAS Abdelkader** à l'encontre de la jeune arbitre officielle et du joueur **DUCOING Timéo** de **TOUSSIEU**, lors de la rencontre suscitée.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

CLUB: ENT TOUSSIEU MUROISE: 525335:

La commission demande au club de **TOUSSIEU**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement de **BOURAS Abdelkader de ST ROMAIN EN GAL** à l'encontre de la jeune arbitre officielle et de leur joueur **DUCOING Timéo** lors de la rencontre suscitée

Match N°20462514 U15 D2 du 04/05/2019 AMPLEPUIS // NEUVILLE SUR SAONE

CLUB: NEUVILLE SUR SAONE: 504275:

La commission demande au club de **NEUVILLE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement du joueur de NEUVILLE, **LONGO KEMBO Samuel**, licence n° 2547555588 à l'encontre de la joueuse d'AMPLEPUIS, **MARAY Léane** lors de la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

Match N°20458717 SENIORS D4 du 26/05/2019 CS OZON // ENT. ST PRIEST

CLUB: ENT. ST PRIEST: 533363:

La commission demande au club de **l'ENT. ST PRIEST**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement du joueur de l'ENT. ST PRIEST **DIJOUX Michael** à l'encontre de l'arbitre officiel, pendant et après la rencontre suscitée.

CLUB: CS OZON: 516822:

La commission demande aux dirigeants du club du **CS OZON**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **03/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement du joueur de l'ENT. ST PRIEST **DIJOUX Michael** à l'encontre de l'arbitre officiel, pendant et après la rencontre suscitée, comportement dont ils ont été témoins.

CONVOCATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations

Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2et 3.3.2du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;***
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;***
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;***
- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;***
- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.***

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives. L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance. Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision minute de jeun du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé. Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux. Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa DECISION doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

DOSSIER N° 66 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 21218408 U15 D4 Poule F du 13/04 /2019 O. BELLEROCHÉ / ES GLEIZE

Motif : Insultes + menaces à arbitre

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 11 Juin 2019 à 18h00**

Arbitre officiel : M'HACHI Gebril – Mineur devant être accompagné de son tuteur légal

Observateur d'arbitre : MONTEILHET Eric

CLUB: O. BELLEROCHÉ - 541604

Président(e) : ZAOIGI Benyouness – ou son représentant

Dirigeant(s) : ZAOIGI Fouad - BEZZAYER Abd Razzak – **Présence obligatoire des 2 dirigeants**

CLUB: ES GLEIZE - 523647

Président(e) : JOUBERT Georges – ou son représentant

Dirigeant(s) : DOMINGUEZ GARCIA Melwin et MARTINS DOS SANTOS Joaquim - **Présence obligatoire des 2 coachs**

Joueur(s) : n° 7 SOUID Nail – **devra être obligatoirement accompagné de son père** –

Arbitre assistant bénévole : RODRIGUEZ Chris - **Présence obligatoire**

Toute absence à l'audition sera immédiatement sanctionnée

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER N° 71 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 21402743 U17 Coupe de Lyon et du Rhône du 08/05/2019 ASVEL / FC VAULX EN VELIN

Motif : Comportement illicite joueurs et éducateur

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 11 Juin 2019 à 18h45**

Arbitre officiel : KAYADJANIAN Armand - **Observateur arbitre** : BOUGATEF Karim - **Délégué officiel** : LARIBI Abderrazak

CLUB: ASVEL VILLEURBANNE - 500124

Président(e) : MAZILLE Emmanuel – ou son représentant

Délégué(s) du club : ROMDHANA Jelloul et/ou GALLUZZI J.Christophe

Dirigeant(s) : NDIAYE Sylvestre et/ou DIABALI Wassim

Joueur(s) : n° 4 DOUMBIA Siaka – **Présence obligatoire – joueur mineur devant être accompagné de son tuteur légal**



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

CLUB: FC VAULX EN VELIN - 504723

Président(e) : FEKIR Mohammed – ou son représentant

Dirigeant(s) : NZOUNGBO LECAILLE Patrick et/ou SEMAIL Ilies

Educateur au club : SOUCI Fayçal – **Présence obligatoire**

Joueur(s) : n° 7 ACHOURI Najib – n° 8 BOURAHLA Bilal – n° 13 MOUJETZKY Mehdi - **Présence obligatoire des 3 joueurs – joueurs mineur devant être accompagnés de leur tuteur légal -**

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B.BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 72 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 21411167 U15 Coupe GVR du 18/05/2019 Ent. USVJ-JONS / COLOMBIER SATOLAS

Motif : Insultes + menaces pendant et après match

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 11 juin 2019 à 19h30**

Arbitre officiel : LOUHBAIBAT Assia

CLUB: Ent. USVJ – JONS - 536255

Président(e) : BIONNET Jérôme ou son représentant

Délégué(s) du club : MONTEIL Olivier et SIMON Patrick (**Présence souhaitée des 2 délégués**)

Dirigeant du club : CHRISTEN Philippe non inscrit sur la feuille de match – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : MAYOL Jean Guillaume et BORNET Olivier (**Présence souhaitée des 2 dirigeants**)

Joueur(s) : BENCHALA Nael – **Présence obligatoire joueur mineur devant être obligatoirement accompagné de son tuteur légal**

CLUB: COLOMBIER SATOLAS - 581381

Président(e) : ROGEMOND Eric – ou son représentant

Dirigeant(s) : JULLIEN Bruno et/ou MAINETTI Thierry

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B.BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire



COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 06 Mai 2019

DOSSIER N° AD 13

APPEL DU CLUB F.C. GRIGNY ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 11 Avril 2019 - P.V. N° 429

DATE DU MATCH : 31/03/2019 - MATCH N° : 20456180

CATÉGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE B

CLUBS : F.C. GRIGNY 1 (549420) / FEYZIN C. BELLE ET. 1 (504739)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

Le Club F.C. GRIGNY est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Azer JEBARI

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 21 Mai 2019

DOSSIER N° AD 20

APPEL DU CLUB A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2019 - P.V. N° 434

DATE DU MATCH : 08/05/2019 - MATCH N° : 21402743

CATÉGORIE : U17 - COUPE LYON et RHÔNE

CLUBS : A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS 1 (500124) / F.C. VAULX EN VELIN 2 (504723)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 17 Juin 2019 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Armand KAYADJANIAN

M. l'Arbitre Assistant : Jemyl BEZTOUT (F.c. Vaulx En Velin) - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

M. l'Arbitre Assistant : Denis DUMURGIER (A.s. Villeurbanne Ev. Lyonnais)

M. le Délégué Officiel : Abderrazak LARIBI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS

M. le Président : Emmanuel MAZILLE ou son représentant

M. le Dirigeant : Jelloul ROMDHANA (délégué)

M. le Dirigeant : Jean Christophe GALLUZZI (délégué)

M. le Dirigeant : Wassim DJABALI

M. l'Educateur : Sylvestre NDIAYE

M. le Joueur N° 4 : Siaka DOUMBIA - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F.C. VAULX EN VELIN

M. le Président : Mohammed FEKIR ou son représentant

M. le Dirigeant : Ilies SEMAIL

M. l'Educateur : Patrick NZOUNGBO LECAILLE

M. le Joueur N° 8 : Bilal BOURAHLA (capitaine) - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

M. le Joueur N° 7 : Najib ACHOURI - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.

Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 27 Mai 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Saïd INTIDAM - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET - Membres

DOSSIER N° AD 17

APPEL DU CLUB A.S. DES BUERS VILLEURBANNE ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 2 Mai 2019 - P.V. N° 432

DATE DU MATCH : 16/03/2019 - MATCH N° : 20456467

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B

CLUBS : A.S. DES BUERS VILLEURBANNE 1 (520835) / F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE 1 (552157)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction financière

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 27 Mai 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Saïd INTIDAM - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET - Membres

DOSSIER N° AR 13

APPEL DU CLUB OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 2 Mai 2019 - P.V. N° 432

DATE DU MATCH : 09/03/2019 - MATCH N° : 21218364

CATÉGORIE : U15 - D4 - POULE E

CLUBS : OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL 1 (504502) / U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD 1 (517431)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur suspendu

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL

M. le Président : Norbert CAPOT - Licence N° 2547609640

M. le Dirigeant : Thierry PIGERON - Licence N° 800365184



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

POUR LE CLUB U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD

M. le Président : Jean DIDIER, représenté par M. Pierre NEGRE - Licence N° 1410651321

M. le Dirigeant : Nelson LOPES - Licence N° 2568642160

M. l'Éducateur : Philippe GARCIA - Licence N° 2520243088

M. le Président Joseph INZIRILLO représentant de la Commission des Règlements

M. le Président Bernard BOISSET représentant de la Commission de Discipline

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDÉRANT que le joueur N° 9 du club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL a été exclu lors de la rencontre du 09/02/2019 opposant les équipes de Rillieux Olympique et Olympic Sathonay camp en U15 D4,

CONSIDÉRANT que l'arbitre de la rencontre n'ayant pas fait parvenir un rapport sur le motif de l'exclusion, la Commission de Discipline n'a pu statuer sur la sanction à infliger au joueur,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de décision, le joueur sanctionné doit à minima purger l'automatique lors de la rencontre suivante, celle-ci prévue le 09/03/2019, opposant les équipes de ST DIDIER FORMANS et OLYMPIC SATHONAY-CAMP,

CONSIDÉRANT que le 20/02/2019, le Président de la Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône, a contacté le club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP pour lui signifier que la sanction du joueur avait été annulée,

CONSIDÉRANT que le club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP, fort de cette information, a aligné le joueur lors des rencontres suivantes du 09/03/2019 et 16/03/2019,

CONSIDÉRANT que le 18/03/2019, le Président de la Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône, a contacté de nouveau le club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP pour lui signifier que la sanction du joueur avait été annulée à tort et que celle-ci était de nouveau d'actualité,

CONSIDÉRANT le décalage dans le temps et l'erreur de la Commission de Discipline d'avoir autorisé le joueur à participer aux rencontres, cette dernière a sanctionné le joueur d'un match de suspension, avec prise d'effet au 18/03/2019,

CONSIDÉRANT ce nouvel élément, le club OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL a fait purger le match de suspension de son joueur lors de la rencontre du 23/03/2019,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire infirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Le club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL se trouvait en conformité avec l'article 4.2 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône,

Résultat acquis sur le terrain,

Annule l'amende du club de OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL de 62 (soixante-deux euros) pour avoir fait participer 1 joueur non qualifié + plus 51 (cinquante-un euros) de remboursement au club de U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD.

Annule les frais de dossier de 51 (cinquante-un euros) au club de U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

**Le Président
A. MEYER**

**Le Secrétaire
D. HAMON**

Copies : Commission de Discipline
Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

➔ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 20 Mai 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Saïd INTIDAM - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AR 12

APPEL DU CLUB U. S. DE FOOTBALL DE TARARE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 2 Mai 2019 - P.V. N° 432

DATE DU MATCH : 12/04/2019 - MATCH N° : 20458172

CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE A

CLUBS : F.C. PONTCHARRA ST LOUP 3 (541895) / U. S. DE FOOTBALL DE TARARE 2 (552531)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueurs non qualifiés

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB F.C. PONTCHARRA ST LOUP

Mme la Présidente : Annick DI STEFANO - Licence N° 2520544407

M. le Dirigeant : Eddy MATHIEU - Absent

M. l'Éducateur : Nicolas PUYDEBOIS - Licence N° 2505000026

M. le Joueur N° 9 : Nicolas VERNE (capitaine) - Licence N° 2528725076

POUR LE CLUB U. S. DE FOOTBALL DE TARARE

M. le Président : Boujebnine GANA - Excusé

M. le Dirigeant : Yacine BOUAKBA - Licence N° 2545488704

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que l'annexe de la feuille de match informatisée (F.M.I.) ne fait apparaître aucune réserve,
CONSIDERANT que l'arbitre officiel de la rencontre confirme, par courriel, qu'une réserve d'avant match a bien été formulée par le club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP,
CONSIDERANT que l'arbitre officiel de la rencontre confirme que cette réserve d'avant match a été transcrite sur la F.M.I. contre signée par les deux capitaines et lui même,
CONSIDERANT que l'arbitre officiel de la rencontre confirme que suite à un problème de numéro de licence concernant le club de U. S. DE FOOTBALL DE TARARE, la procédure en cours sur la F.M.I. a été annulée,
CONSIDERANT que suite à la réinitialisation de la procédure F.M.I., l'arbitre officiel de la rencontre et le club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP n'ont pas vérifié que cette réserve d'avant match était toujours présente,
CONSIDERANT que l'arbitre officiel de la rencontre ne peut retranscrire cette réserve d'avant match dans son intégralité,
CONSIDERANT qu'il n'est donc pas possible de contrôler la forme et le fond de cette réserve d'avant match,
CONSIDERANT qu'il n'existe aucune trace ni sur la tablette ni sur les serveurs de la F.F.F., lors d'une annulation de la procédure,
CONSIDERANT que le club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP a formulé une réserve par courriel le lendemain de la rencontre,
CONSIDERANT que cette réserve est recevable sur le fond et sur la forme,
CONSIDERANT que cette réserve doit être prise comme une réserve d'après match (réclamation),

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire infirme partiellement la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Prise en compte de la réserve par courriel comme réserve d'après match du club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP .



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de USF Tarare (Seniors - D2 - poule D), 4 joueurs de l'équipe 2 de ce club ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieure:

ALIA Karim licence n° 2544024197: Journées 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 16

GROS Corentin licence n° 2543411325 : Journées 1 - 2 - 3 - 4 - 12 - 13 - 14

SALAK Yucel licence n° 2598614196: Journées 1 - 5 - 6 - 7 - 10 - 13 - 15 - 18

TOUTI Zacharya licence n° 2544699345: Journées 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 10 - 11 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18

L'équipe 2 du club de U. S. DE FOOTBALL DE TARARE se trouve en infraction avec l'article 10, alinéa B-1 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône.

En conséquence la Commission d'Appel infirme partiellement la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :

Match perdu par pénalité (0 pt) au club de USF Tarare, sans reporter le gain du match au club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP (0 pt) sur le score de 0 à 0,

Amende le club de U. S. DE FOOTBALL DE TARARE de 62 (soixante-deux euros) pour avoir fait participer 1 joueur non qualifié + plus 51 (cinquante-un euros) de remboursement au club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP.

Impute au club U. S. DE FOOTBALL DE TARARE la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

Devant l'absence des personnes convoquées pour le Club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP, le club doit nous fournir le justificatif pour absence à l'audition, au plus tard le 4 Juin 2019, de Monsieur Eddy MATHIEU avant sanction financière de 60 € (Soixante Euros).

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
A. MEYER

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres: Amadeu DO REGO, Gérard GRANJON, Corentin BREURE, Karim BOUGATEF, Michel GREGEOIS, Olivier LANDY, Guillaume CIMIER et Thierry BOLZE.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : **Membres :** Jean Luc COMACLE, Sami CHAOUCH, Bilal LAIMENE, Christophe BOULON, Nicolas TRAN, Mohamed AROUS, Moussa TALL, Roger ANDRE et Lucien CHARBONNEL.

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

AMEUR Toufic : Courrier transmis à M. GRANJON

CHBIKA Ismail : Certificat médical pris en compte

DECAILLOZ Florian : Rapport transmis à M. CHAOUCH



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

DORBANI Said : Courrier transmis à M. CHAOUCH
FOREST Antoine : Rapport transmis à M. CHAOUCH
KHRIJI Yacine : Attente rapport pour remboursement des indemnités
KONTA Mouhamed : Certificat médical pris en compte
LACHAPELLE Bernard : Rapport transmis à M. CHAOUCH
LUGOT Grégory : Certificat médical pris en compte
MACHANI Moussa : Rapport transmis à M. CHAOUCH
MEYER Océane : Rapport transmis à M. CHAOUCH
SOW Amadou Diogo : Rapport transmis à la commission de Discipline

Courriers des clubs et autres:

FC.FRANCO ESPAGNOL ABANILLA : Demande transmise à M. GRANJON
FUTSAL CLUB JONAGE : Demande transmise à M. BOLZE
U.S. LOIRE S-RHONE : Demande transmise aux désignateurs
SUD AZERGUES FOOT : Courrier transmis à M. CIMIER

DECISIONS

Levée de sanction par la commission de discipline :

Suite aux décisions parus aux PV précédents, les arbitres ci-dessous ont leurs sanctions levées :

Nom	Prénom	Catégorie/Division du match	Club recevant	Club visiteur
ABADA	ABDELKADER	D ASS 3	ST QUENTIN/EVEIL LYON	COUPE U20

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Newsletter #7

Coup de sifflet reconnaissant à Mario

Tombola UNAF-EVIAN 2019

N'oubliez pas de ramener ou de renvoyer au District les talons des billets ainsi que l'argent des billets vendus. D'autres carnets à vendre sont toujours disponibles pour ceux qui le souhaitent.

MERCI dans tous les cas de votre aide précieuse.

Adhésion UNAF 2018-2019 :

Pour adhérer à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 5€ par mois.

C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale.

46 € pour un adulte, 33€ pour un jeune, 25€ nouvel arbitre, jeune ou adulte, après le 15/01/2019.

Alors sans plus attendre, payes ta cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier. Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET au 06 83 75 66 42 ou Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve: dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports. Alors n'hésitez pas à les contacter.



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB, Gilbert BENOIT .

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du 27 Mai 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 31 Mai et 01, 02 Juin 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 27 Mai 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 03 Juin 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 07, 08 et 09 Juin 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 14,15 et 16 Juin 2019.

➡ COUPE DE FRANCE 2019/2020

Les engagements en Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts...

La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 JUIN 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatiquement inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FOOTCLUBS avant le 15 Juin 2019.

➡ CONSTITUTION DES CALENDRIERS 2019/2020

La réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine est prévue **le samedi 8 Juin 2019 à 9h00 au siège du District**. Tous les clubs sont invités à participer à cette réunion. Vous pouvez faire acte de candidature auprès de la commission sportive (sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ INFORMATION TRES IMPORTANTE

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 :

En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.



U15 D1 :

En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :

Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)

Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

DERNIERES DIVISIONS JEUNES - RAPPEL

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

- A- **En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule**, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, prise en compte du goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue en tenant compte du goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

- B - **Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :**

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer le classement d'équipes de même rang dans des poules différentes (dans un niveau à plusieurs poules), le classement s'effectue à partir du quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné. (Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).
- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne.



➡ CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matches de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :

Week-end du **15 et 16 JUIN 2019**

2 ème Tour pour la catégorie U15 : Week-end du **22 et 23 JUIN 2019**

➡ FMI

Information publiée le **25/01/2019** sur le site Internet du District :

Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Receiving et ne se déplacent pas. Le Club Receiving adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matches de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matches de Coupes.

Le Club Receiving n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule B : Match n° 20933652 du 10/05/19 : Foot Vétérans Colombier Saugnieu 5 / Am. S. Toussieu 2

VETERANS, poule B : Match n° 20933654 du 10/05/19 : Muroise Foot 5 / Usel Foot 5

U17 D4, poule E Niveau 1 : Match n° 21221290 du 11/05/19 : FC Lyon Gerland 1 / SC Bron Terrailon Perle 1

U15 D1, Match n° 20462258 du 11/05/19 : FC De Limonest 1 / MDA Foot 1

U15 D3, poule C : Match n° 20462926 du 11/05/19 : FC Chazay 1 / FC De Limonest 2

FUTSAL D1, poule O : Match n° 20466210 du 11/05/19 : FC Vénissieux / FC Drina Lyon 1

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184740 du 12/05/19 : AS Martel Caluire 2 / MDA Foot 1

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184481 du 11/05/19 : FC Chavanoz 1 / Lyon Moulin A Vent 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule D : Match n° 20933911 du 03/05/19 : Lyon Duchere 5 / FC Menival 5

VETERANS, poule G : Match n° 20934308 du 03/05/19 : AS Université Lyon 5 / Anatolia 5

U17 D3, poule C : Match n° 20461987 du 04/05/19 : Bron Grand Lyon 1 / Meyzieu 2

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 03 Juin 2019, 14 heures :

Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

U15 D4, poule I : Match n° 21218503 du 13/04/19 : AS Des Buers Villeurbanne / FC Villeurbanne United

U15 Pratique FUTSAL, poule B : Match n° 21201506 du 13/04/19 : FC Vénissieux 1 / MDA Foot 1

➡ FORFAITS

FUTSAL D4, poule A : Match n° 21215497 du 12/03/19 : Team Bel-Air 1 / Am. Laiq. Mions 1

Forfait de Am. Laiq. Mions

U20 D3, poule A : Match n° 21221857 du 18/05/19 : AS Saint Martin En Haut 1 / O. St Genis Laval 2

Forfait de Saint Genis Laval

FUTSAL D2 : Match n° 20468315 du 25/05/19 : US Saint Fons Futsal 1 / FC De Limonest 2

Forfait du FC De Limonest / Forfait Général



FUTSAL D, poule B : Match n° 20468574 du 25/05/19 : Foot Salle Civrieux 3 / FC Saint Genis Laval 1

Forfait de Foot Salle Civrieux

U17 D3, poule D : Match n° 20462134 du 25/05/19 : Ent. Saint Alban Roche 1 / O. Saint Quentin Fallavier 2

Forfait de O. Saint Quentin Fallavier / Forfait Général

U18 Féminines D1 à 11, poule B : Match n° 21399401 du 25/05/19 : FC Pontcharra Saint Lager 1 / Vaulx En Velin 2

Forfait de Vaulx En Velin / Forfait Général

U20 D3, poule B Niveau 1 : Match n° 21221900 du 25/05/19 : CO Saint Fons 1 / Am. S. Toussieu 1

Forfait de Am. S. Toussieu

U15 D4, poule J Niveau 2 : Match n° 21218543 du 25/05/19 : Sla Odenas Charentay 2 / Et. S. Lierguoise 2

Forfait de Et. S. Lierguoise

U15 D4, poule L Niveau 2 : Match n° 21218604 du 25/05/19 : CS Reyrieux 1 / FC Bords De Saône 2

Forfait du FC Bords De Saône

U17 D2, poule B : Match n° 20461472 du 25/05/19 : O. Saint Quentin Fallavier 1 / SP. Club Du Garon 1

Forfait de O. Saint Quentin Fallavier

U15 D4, poule K Niveau 2 : Match n° 21218571 du 25/05/19 : Chazay Azergues 2 / Ent. Pays Tararien 2

Forfait de Ent. Pays Tararien

U20 D3, poule B Niveau 1 : Match n° 21221899 du 25/05/19 : CBE Feyzin 1 / JS Irigny 1

Forfait du JS Irigny

U20 D2, poule A : Match n° 20461078 du 25/05/19 : AS Université Lyon 1 / Chaponnay Marennes 2

Forfait de Chaponnay Marennes / Forfait Général

U15 D4, poule G Niveau 1 : Match n° 21218449 du 25/05/19 : AS Ecully 1 / O. Sathonay 2

Forfait de O. Sathonay

SENIORS D5, poule E : Match n° 20932223 du 26/05/19 : Muroise Foot 2 / Ent. S. Frontonas Chamagnieu 2

Forfait de Ent. S. Frontonas Chamagnieu

SENIORS D4, poule D : Match n° 20458588 du 26/05/19 : FC Point du Jour 2 / CS Neuvilleois 3

Forfait du CS Neuvilleois

SENIORS D5, poule B : Match n° 20931954 du 26/05/19 : FC Bully 2 / AS De Limas 2

Forfait de AS De Limas

SENIORS D3, poule C : Match n° 20457664 du 26/05/19 : UF Belleville Saint Jean D'Ardières 3 / Saint Jean Sport 1

Forfait de UF Belleville Saint Jean D'Ardières

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors :

En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Présents : Mme GILBERTAS. Mr CATHELAND. Excusées : Mmes PUECH, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET. CHAUVOT

➡ FEMININES U18 D1 A 11

Poule B Phase 3 : Vaulx en Velin : Match n°21399390 Vaulx en Velin 2-Ent Limonest Dardilly 1 du 27/04/2019 **Forfait Général** de Vaulx en Velin.

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Finale le **09/06/2019 à 14h30** au stade René Rollet à Champagne au Mont d'Or.
Chaponnay Marennes 1 contre FC Bords de Saône 1

➡ « MUNDIALITO » SENIORS VENDREDI 7 JUIN 2019

La fin de la saison approche et le début de la Coupe du Monde Féminine arrive à grand pas. Nous venons de clôturer la saison des jeunes avec la Fête Départementale Féminine ce dimanche qui s'est très bien déroulée.

Nous souhaitons finir également la saison des Séniors Féminines (équipes évoluant à 11 ou à 8) de la plus belle des manières. C'est pour cela que nous organisons un « **Mundialito** » le **Vendredi 07 Juin 2019 à l'URBAN SOCCER de Brignais de 19h00 à 21h00**. Le match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine FRANCE vs REPUBLIQUE DE COREE sera diffusé à la structure après le tournoi pour permettre à toutes et tous de partager un moment convivial.

La formule du Mundialito : Pratique à 5vs5 (maximum 8 joueuses seniors) / 24 équipes (les premières inscrites) / Un pays sera attribué par équipe / Le tirage au sort des poules sera effectué en amont et vous sera communiqué / Un créneau de 2H00 réservé / Inscription gratuite

Nous comptons sur votre participation pour bien finir notre saison et surtout passer un agréable moment pour le lancement de la Coupe du Monde Féminine. **Un mail a été envoyé par Rémi PELOUX, si vous êtes intéressé merci de vous inscrire par retour de la fiche ci-jointe avant le 31/05/19.** (les premières inscrites)

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du 27 mai 2019

PRESIDENT : JARRY JOEL - 06 18 75 23 87 **VICE-PRESIDENT** : CANNIZZARO JUSTIN
SECRETAIRES : BATHOL HERVE, GUILMET JACQUES

Courrier : **A.S. MONTCHAT** (T. Lahlali) : report du match contre CHASSE prévu le 23/05 à une date ultérieure (avant le 15/06) .

MODIFICATION : Les demi-finales de la Coupe du Rhône auront lieu Mercredi 5 Juin au stade EBRARD 61 avenue Viviani – LYON 08 (et non stade Vuillermet) à 20H00. Les arbitres de ces 2 rencontres sont désignés par la commission ; frais à la charge de chaque équipe . Nous rappelons que vous devrez être présents sur place dès 19H00 munis de vos licences et protèges-tibias . (les clubs ont été prévenus par téléphone) .

RAPPEL : L' A.G. foot entreprise aura lieu le Jeudi 20 Juin à 18H15 au district de Lyon et du Rhône ; les convocations vont vous être envoyées cette semaine .



COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS, M. Jacques ROS, M. Alexandre SIMONETTI, M. Lionel POIRIER, M. Bernard LA-CHAPELLE.

➡ MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Zone rouge : à compter du lundi 27 Mai 2019 à 16 H nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 31 Mai, 01 et 02 Juin 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre, sauf accord explicite de la commission.

ATTENTION : toutes demandes de modifications en zone rouge seront refusées par la commission si justificatif de non disponibilité de la salle non fournie par la mairie.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 27 Mai 2019 à 16 H pour toutes les rencontres prévues les 07, 08 et 09 Juin 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire

➡ IMPORTANT

Une équipe forfait, mise en inactivité ou hors championnat, doit se réinscrire avant le **31 MAI 2019** par lettre ou courriel adressé au District, commission FUTSAL.

Cette lettre permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur.

Si le club ne s'engage pas avant le 31 MAI 2019, il ne pourra prétendre qu'à la dernière division et ce tant en jeunes, que seniors.

Article 2.2 des règlements sportifs : engagement. Page 94 de l'annuaire du District

➡ ACCESSIONS ET DECENTES

Dans l'attente des décisions (ligue et comité directeur) un point sera fait dans un prochain PV.

➡ COMMUNIQUE DE LA COMMISSION

En cas de report présumé de rencontre (date, lieu, horaire), les clubs sont **dans l'obligation de prévenir avant 20 H M.** Thierry BOLZE responsable des désignations des arbitres 06.60.37.46.25, l'arbitre désigné et le Président de la commission des délégations M. Gilles PORTEJOIE 06.35.79.34.56 sous peine de sanctions.

➡ COURRIERS RECUS

IRIGNY : candidature du club pour les coupes du Rhône jeunes 2020

GRENAY : la rencontre contre FUTSAL MORNANT est programmée le Vendredi 30 Mai à 20H30

FER PLAY : rencontre contre MIRIBEL initialement prévu le 09 Juin se déroulera le Samedi 01 Juin à 19H15

GRENAY : rapport de la rencontre contre SC REVOLEE ; transmis à la commission de discipline pour suite éventuelle à donner

FC DRINA : lu et noté ; merci de confirmer sur FOOT CLUB

J.ST.O GIVORS : la rencontre vous opposant à FUTSAL MORNANT aura lieu le samedi 08 Juin à 11 H au gymnase Jacques Anquetil

SAINT GENIS LAVAL : la rencontre contre GRIGNY aura lieu le Samedi 08 Juin à 12H30

JONAGE : la rencontre contre FCJ2 Sourds de VAULX aura lieu le Dimanche 09 Juin à 16H00

CALUIRE FC et CHAVANOZ : la rencontre aura lieu le 29 Mai à 21H00 au gymnase de CHAVANOZ



➡ IMPORTANT

Le championnat se terminant le 08 juin, la commission se réserve la date du 01/06/2019 pour programmer les rencontres non jouées à cette date.

➡ PRATIQUE FUTSAL JEUNES

Le District organise le Samedi 08 JUIN la fête du FUTSAL pour nos équipes de jeunes qui se déroulera à l'Urban Soccer de Parilly. Pensez à inscrire vos équipes U7 à U18 auprès de Jérôme HERNANDEZ (jhernandez@lyon-rhone.fff.fr)

Veillez à bien respecter les horaires et de bien remplir les feuilles de matches comme il a été rappelé lors de notre dernière réunion .

Reçu courrier de MORNANT pour rencontre contre VENISSIEUX ; modification acceptée.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES :

- . U18 Poule A : FC LIMONEST – LYON6 (journée 6) joué le 30 Mars amendé 170 €UROS
- . U18 Poule A : MARTEL CALUIRE 2 – MDA (journée 9) joué le 12 Mai (pas de résultat)
- . U 15 Poule A : MUROISE – FUTSAL DE VAULX (journée 4) joué le 08 Avril (pas de résultat)
- . U15 Poule A : FUTSAL DE VAULX – MOULIN A VENT (journée 3) joué le 18 Mai (pas de résultat)
- . U15 Poule A : MUROISE – MOULIN A VENT (journée 7) joué le 14 Avril (forfait ?)
- . U15 Poule A : CHAVANOZ - MOULIN A VENT (journée 9) joué le 11 Mai (pas de résultat)
- . U15 Poule B : VENISSIEUX – MDA (journée 7) joué le 13 Avril)
- . U15 Poule B : VENISSIEUX – FUTSAL MONT D'OR (journée 8) joué le 27 Avril
- . U15 Poule B : VENISSIEUX – CIVRIEUX (journée 4) joué le 02 Mars – amendé 170 €UROS
- . U15 Poule B : PLVPB – MDA (journée 9) joué le 19 Mai

PLATEAU U13 :

VAULX EN VELIN WEEK-END DU 23-24 MARS
VAULX EN VELIN WEEK-END DU 04-05 MAI

PLATEAUX U11:

VAULX EN VELIN : WEEK-END DU 9-10 FEVRIER
CHAVANOZ : WEEK-END DU 9-10 FEVRIER
VAULX EN VELIN : WEEK END DU 2-3 MARS
VAULX EN VELIN : WEEK END DU 27-28 AVRIL
CIVRIEUX : WEEK-END DU 27-28 AVRIL
CONDRIEU : WEEK-END DU 27-28 AVRIL

PLATEAUX U9 :

CHAVANOZ - WEEK-END DU 26-27 JANVIER
MOULIN A VENT : WEEK-END DU 23-24 MARS
FUTSAL MONT D'OR : WEEK-END DU 04-05 MAI
CHAVANOZ : WEEK-END DU 04-05 MAI
CONDRIEU : WEEK-END DU 04-05 MAI

Merci de faire parvenir rapidement les feuilles de matches manquantes et saisir les résultats et veiller à bien remplir les feuilles de matches sous peine d'amende.

Nous vous rappelons qu'il est impératif de nous communiquer rapidement une date pour les rencontres reportées.

Suivi de la pratique : Bernard LACHAPELLE 06.63.18.50.77

Pour toute information complémentaire contacter Jérôme HERNANDEZ Commission Technique 06.84.99.97.82 ou Bernard LACHAPELLE Commission Futsal.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 mai 2019

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Prochaine réunion le : Mardi 04/06/2019

COUPE

½ finale : JASSANS - CFI 5 - 0
CHAZAY - CHASSIEU DECINES 0 - 0 (3 à 4)

La finale JASSANS - CHASSIEU/DECINES se déroulera à : DENICE, Stade municipal Champ de la Croix le jeudi 13 juin à 20h30

Foot à 11

Clubs suspendus : Les clubs suivants, sont dès ce jour, suspendus de toute compétition en foot loisir (en attente de régularisation comptable à la Ligue) et de ce fait ne pourront pas participer à la journée finale à 11 et à 8

Motif : défaut de paiement à la ligue de football (LAURA FOOT) et de ce fait ne pourront pas participer à la journée finale à 11

- FC ST POTHIN n° 849801 / - AS SPORT PLAYER n° 863932 / - AS LYON IMAGINE ORG RECHERCHE INNO (LIORIS)

Le club Asc MED fc est rétabli dans ses droits.

Poule B : Le club ALL STAR SOCCER n° 564091 est dès ce jour, suspendu de toute compétition en foot loisir (en attente de régularisation comptable au district et ligue). Ce club a été informé par tél. et e-mail
INTERDICTION A TOUTES LES EQUIPES DE LA POULE B DE RENCONTRER CE CLUB

Journée finale : La journée finale foot à 11 se déroulera au CLOS LAYAT (FC LYON) -260 Route de VIENNE 69008 LYON
LE SAMEDI 15 JUIN 2019 de 9h à 18h

Clubs convoqués : Irigny, St Simon, Cétiat, Lyon fc2, Feyzin, Eveil Lyon 2, Med fc, Ocb1, Colombier-Satolas, USEL, Roule Mulatière 3, Asul 2, Far/Croix-Rousse, Sporting-Gones, Franchevillois, Francheville-United, Chasse, Lyon 8ème, Lyon Métropole 1, Monchat 2,

Foot à 8 :

Journée finale : Cette saison, la Commission a décidé d'innover en proposant aux équipes de disputer, non pas une journée, mais une soirée finale. En effet c'est sur les terrains de Jonage que se sont retrouvées les 12 équipes. Début des rencontres, 20h15. Toujours sur le même principe, 5 matches de 20mn par équipes, auto-arbitrage, notation du fair play par chaque équipe. Le temps clément a permis que cette nouvelle édition se déroule dans les meilleures conditions. Les membres de la Commission tiennent à remercier M. Barge Roger, Maire de Jonage pour le prêt des installations ainsi qu'aux membres du club d'USEL :

Eric Francols, Président / Jacques Mellet, Trésorier / Thierry Yvernât : Responsable buvette / Stéphane Bourlioux : Coordinateur / Audrey Antolino : Correspondante / Benoit, Daniel, Stéphane

L'ensemble des joueurs a grandement apprécié cette nouvelle formule en soirée.

Classement de la journée Finale foot à 8 :

1 ^{er}	E2CE	6	BELLECOUR 1	11	CHEMINOT de VAISE
2	COLOMBIER/SAUGNIEU	7	BUERS	12	SEVENNE
3	LYON OUEST 2	8	CHARLY 2		
4	CHARLY 1	9	SIMANDRES		
5	ASUL 4	10	LDC 97		



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 mai 2019

Présents : S. BOISSET - G. PISTOL – C. ROBERT – A. FEZZA – D. COMBIER– G. SEVE – C. PERROT – Z. BENSLIMANE

Tél. présidente : 06 78 61 00 66 - Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30

Maison des Associations Sportives 535, avenue Saint Exupéry, 69400 Villefranche sur Saône

INFORMATION IMPRTANTE A TOUS LES CLUBS

Suite à l'installation du Groupement Beaujolais à la Maison des Associations Sportives

Veuillez noter la nouvelle adresse postale

Cette adresse devra être libellée comme suit : MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL - 535, avenue Saint Exupéry - 69400 Villefranche sur Saône

IMPORTANT : tout courrier devra être expédié **IMPERATIVEMENT** à cette adresse car il n'y aura plus de boîtes à lettres impasse Revin. Tout dépôt de courrier est à mettre dans la boîte à lettres MAISON DES ASSOCIATIONS qui se trouve sur l'avenue St Exupéry (près de l'entrée du parking).

COURRIER : AS DENICE : concerne plateau limitrophe à Champagne le 18 mai

Absence des équipes : SUD AZERGUES FOOT : U13 poule E : équipe 2 le 25 mai contre Pontcharra St Loup 2
GLEIZE : U13 poule H équipe 3 contre Amplepuis 4 le 25 mai
ST FORGEUX : U13 poule C contre Amplepuis 3 le 25 mai
FC VILLEFRANCHE : U11.6F le 25 mai
LA GIRAUDIÈRE : U11 limitrophe à Chessy le 25 mai
DOMTAC FC : U11.5 limitrophe à Grigny le 25 mai
MDA : U13.5 poule H contre DomTac 6 le 25 mai

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

COMPTE RENDU DE LA JND DU 25 MAI A LIMAS : Toutes les équipes inscrites étaient présentes, soit 53 équipes (27 le matin et 26 l'après midi), le programme s'est déroulé dans les temps prévus. Les enfants ont effectué 2x3 matchs en festifoot et participé par rotation aux ateliers d'animation dirigés par des éducateurs en validation de leur diplôme, sous la houlette de Benoit Subrin et Ghislain Anselmini de la Commission Technique du DLR. Un moment ludique également avec différents jeux d'adresse, photo et quizz a complété le programme de la journée. Tous les enfants participants ont reçu un sac en récompense. Un grand merci au club de l'A.S. Limas, à son président David Basset et son équipe de bénévoles pour leur chaleureux accueil, pour le goûter offert aux enfants et la mise à disposition des installations Jean Thévenet pour ce rassemblement. Remerciements aux équipes, aux éducateurs, aux responsables de terrains et des jeux, à Christian Perrot, responsable de la catégorie U7 au Groupement Beaujolais, pour la programmation de la journée. Nous remercions également les membres du Comité Directeur du DLR de leur visite : Charles Cherblanc, Farid Djebar et Bernard Boisset. Cette journée festive a clôturé la saison 2018/2019 de nos jeunes joueurs.

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DES FESTIFOOTS

Feuilles non reçues du 4 mai : festifoot de St Forgeux et Lucenay

Feuilles non reçues du 18 mai : festifoot organisé à Fleurie.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 – 06 22 82 74 09

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES :

Journée du 18 mai : Plateau A 802 à Poule les Echarmeaux
Plateau A803 à St Forgeux
Plateau A809 à Ternand
Plateau A811 à Chambost.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT :

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Journée du 11 mai : Poule E : FC Pontcharra St Loup 2 – FC Villefranche 5F
Journée du 18 mai : Poule B : Sud Azergues Foot 1 – Entente Haute Azergues 1
Poule C : DomTac FC 4 – Amplepuis 3
Poule F : Sud Azergues Foot 3 – Gleizé 2

➡ COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE DU BEAUJOLAIS U15 : RENCONTRES DEMI-FINALES : Résultats

AMPLEPUS 2 – PONTCHARRA ST LOUP 1 : 0 - 3

BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – FCVB 2 : 0 – 10

FINALE LE 15 JUIN A 14 H 30 A LAMURE : PONTCHARRA ST LOUP 1 – FCVB 2

COUPE DU BEAUJOLAIS U17 :

FINALE LE 15 JUIN A 17 HEURES A LAMURE : ENT. MT BROUILLY VAUXONNE 1 – AMPLEPUS 1

COUPE DES VIGNERONS : RENCONTRE DE QUART DE FINALE

POUILLY POMMIERS – PONTCHARRA ST LOUP 3 : 1 - 2

DEMI-FINALES :

BEAUJOLAIS FOOTBALL 3 – VALSONNE : 4 - 0

ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 3 – PONTCHARRA ST LOUP 3 : le jeudi 30 mai à 19 heures à Charentay

Rappel : feuille de match informatisée

COUPE J. MAGAT : RENCONTRES DEMI-FINALES : résultats

ST JEAN SPORT – USF TARARE 1 : 2 - 0

AMPLEPUS 2 – FC RENEINS VAUXONNE 1 le dimanche 2 juin à 15 heures à Amplepuis

Rappel : feuille de match informatisée

PROGRAMME DES FINALES A LAMURE :

Samedi 15 juin : 14 h 30 finale de coupe du Beaujolais U15 : PONTCHARRA ST LOUP 1 – FCVB 2

Samedi 15 juin : 17 heures : Finale de coupe Beaujolais U17 : ENTENTE MONT BROUILLY VAUXONNE – AMPLEPUS 1

Dimanche 16 juin : 10 heures : finale de coupe du Beaujolais U13 : sont convoquées à 9 heures les équipes suivantes :

FCVB 3 ; GLEIZE 1 ; ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER ; SUD AZERGUES FOOT 1

14 heures : finale coupe des Vignerons ; 17 heures : finale coupe J. Magat.

Précision concernant les finales : pour chaque finale de coupe (U15 – U17 – Coupe des Vignerons et coupe J. Magat) une FMI DEVRA ETRE FAITE. C'est au club « recevant » (le premier nommé dans le match) de gérer la FMI.

Il faut donc que ce club apporte sa tablette et utilise ses codes d'accès comme si le match se jouait chez lui.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

SECRETARIAT

L'assemblée générale du Groupement se déroulera le vendredi 6 septembre 2019 à 19H30 (le lieu vous sera communiqué ultérieurement).

Courriers :

COUZON : Changement d'horaire U13

RIVE DROITE: Changement d'horaire U13

FRANC LYONNAIS : Forfait de son équipe U11 B à l'US FORMANS

FRANC LYONNAIS : Match inversé, en U13, avec MARTEL CALUIRE

TASSIN : Impossibilité d'accueillir le plateau U11 du 25 mai

COMMISSION DES COUPES

Finales des coupes au CS NEUVILLE le dimanche 16 juin 2019

A 10H00 : Finale U15

A 14H00 : Finale U17

A 16H30: Finale seniors

COMMISSION U13

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 4 mai 2019

Poule J : US VAULX 4 – LIMONEST 4 (fem)

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 11 mai 2019

Poule D : FC VAULX 4 – CALUIRE 2

Poule J : LIMONEST 4 (fem) – ECULLY3

Poule K : CALUIRE 3 – FC VAULX 5 (fem)

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 18 mai 2019

Poule A : FC VAULX 1 – US VAULX 1

Poule C : FC CROIX ROUSSE 3 – OL.SATHONAY 2
GENAY 1 – MENIVAL 1

Poule D : CALUIRE 2 – LYON DUCHERE 4
ST CYR 2 – FC VAULX 4

Poule E : OL.SATHONAY 3 – CHAMPAGNE 1

Poule G : FRANC LYONNAIS 2 – LOSC 3
LIMONEST 3 – LYON DUCHERE 3

Poule I : FC CROIX ROUSSE 4 – NEUVILLE 3

Coupe ANAYA

Finale le 15 juin 2019 sur les installations de POINT DU JOUR, rendez-vous des équipes à 8H15.

Composition des poules

Poule A : LYON DUCHERE 2 – TASSIN 2 – CHEMINOTS DE VAISE 1 – OL.SATHONAY 1

Poule B : ST CYR 2 – DARDILLY 1 – US FORMANS 1 – OL.VAULX 1

Ordre des rencontres

9H00 terrain 1: LYON DUCHERE 2 – TASSIN 2



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

9H00 terrain 2: CHEMINOTS DE VAISE 1 – OL.SATHONAY 1
9H15 terrain 1: ST CYR 2 – DARDILLY 1
9H15 terrain 2: US FORMANS 1 – OL.VAULX 1
10H00 terrain 1: LYON DUCHERE 2 – CHEMINOTS DE VAISE 1
10H00 terrain 2: TASSIN 2 – OL.SATHONAY 1
10H15 terrain 1: ST CYR 2 – US FORMANS 1
10H15 terrain 2: DARDILLY 1 – OL.VAULX 1
11H00 terrain 1: LYON DUCHERE 2 – OL.SATHONAY 1
11H00 terrain 2: TASSIN 2 – CHEMINOTS DE VAISE 1
11H15 terrain 1: ST CYR 2 – OL.VAULX 1
11H15 terrain 2: DARDILLY 1 – US FORMANS 1

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes

Jonglage: en alternance avec les matchs sur un terrain annexe

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe ANAYA, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe ANAYA et poule B pour la coupe GROUPEMENT)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Coupe LARGE

Finale le 15 juin 2019 sur les installations de POINT DU JOUR, rendez-vous des équipes à 8H45.

Composition des poules

Poule A : LOSC 2 - LYON CROIX ROUSSE 3 – EVEIL DE LYON 1 – REYRIEUX 2

Poule B : FC VAULX 3 – BORDS DE SAONE 2 – POINT DU JOUR 1 – LYON CROIX ROUSSE 4

Ordre des rencontres

9H30 terrain 1: LOSC 2 – LYON CROIX ROUSSE 3
9H30 terrain 2: EVEIL DE LYON 1 – REYRIEUX 2
9H45 terrain 1: FC VAULX 3 – BORDS DE SAONE 2
9H45 terrain 2: POINT DU JOUR 1 – LYON CROIX ROUSSE 4
10H30 terrain 1: LOSC 2 – EVEIL DE LYON 1
10H30 terrain 2: LYON CROIX ROUSSE 3 – REYRIEUX 2
10H45 terrain 1: FC VAULX 3 – POINT DU JOUR 1
10H45 terrain 2: BORDS DE SAONE 2 – LYON CROIX ROUSSE 4
11H30 terrain 1: LOSC 2 – REYRIEUX 2
11H30 terrain 2: LYON CROIX ROUSSE 3 – EVEIL DE LYON 1
11H45 terrain 1: FC VAULX 3 – LYON CROIX ROUSSE 4
11H45 terrain 2: BORDS DE SAONE 2 – POINT DU JOUR 1

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes

Jonglage: en alternance avec les matchs sur un terrain annexe

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe LARGE, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe LARGE et poule B pour la coupe GROUPEMENT)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Nota: Toutes ces rencontres seront arbitrées par des officiels. Seul l'éducateur responsable sera au bord du terrain, les parents et accompagnateurs seront derrière la main courante. Aucun dérapage verbal et encore moins physique ne sera toléré. Toute infraction sera transmise à la commission de discipline du DLR



COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de plateaux non parvenues pour la journée du 4 mai 2019

Poule D : Plateau A102 organisé par FC VAULX 4

Poule G : Plateau G102 organisé par LYON DUCHERE 5

Feuilles de plateaux non parvenues pour la journée du 11 mai 2019

Poule A : Plateau A203 organisé par FC VAULX 1

Poule D : Plateau D204 organisé par RIVE DROITE 1

Poule E : Plateau E202 organisé par FC VAULX 5

Poule E : Plateau E203 organisé par OL.VAULX 2

Poule F : Plateau F201 organisé par CHAMPAGNE

Poule F : Plateau F203 organisé par FC VAULX 6

Feuilles de plateaux non parvenues pour la journée du 18 mai 2019

Plateau 406 organisé par FONTAINES

Plateau 411 organisé par FC VAULX

COMMISSION U9

Compte-rendu des festifoots U9 du 18 mai 2019

ECULLY : RAS

RIVE DROITE : RAS

LYON CROIX ROUSSE : Absence équipes de RILLIEUX

MONTANAY : RAS

FRANC LYONNAIS : RAS

US VAULX : Manque 1/2 équipes MARTEL CALUIRE

LOSC : Manque 1 équipe du FC VAULX

RILLIEUX : Manque 1 équipe FC VAULX. Manque 1 équipe de OL.VAULX

POINT DU JOUR : RAS

CHAMPAGNE : Manque feuille d'effectif de ST CYR

DARDILLY : RAS

LIMONEST : Non parvenue

COMMISSION U7

Compte Rendu des festifoots du 11 mai 2019

A MENIVAL : RAS

A MONTANAY : manque OL.VAULX (4-5-6) et US VAULX (3-4) ; EVEIL DE LYON manque (1 éq/3) ; ECULLY : Le dirigeant doit remplir la feuille de présence

A BORDS DE SAONE : manque US VAULX (1-2) ; LYON DUCHERE manque feuille d'effectifs

A DARDILLY : FC VAULX manque (1éq/2) et feuille d'effectifs ; FONTAINES manque feuille d'effectifs

A REYRIEUX : CHAMPAGNE manque (1éq/2)

A CHEMINOTS DE VAISE : CHEMINOTS DE VAISE manque (2éq/3) ; NEUVILLE manque (1 éq/3) ; EVEIL DE LYON a rajouté une 5^{ème} éq. pour être 10 éq.

A POINT DU JOUR : TASSIN manque (1éq/2) ; FC VAULX manque feuille d'effectifs et licences

Compte rendu de la journée des débutants

Par un temps magnifique pour jouer au football. Merci au club de US FORMANS, à son président Jean DIDIER, ses dirigeants pour l'organisation. Les éducateurs en validation pour les ateliers

Le matin : ECULLY manque (1éq./3) ; EVEIL DE LYON manque(1éq./5) ; GENAY manque(1éq./3) ; CHEMINOTS DE VAISE manque(1éq./3) ; MONTANAY manque (1éq./2) ; FC VAULX manque (2éq./4)

L'après-midi : Absent 3 éq. FC VAULX ; MENIVAL manque (1éq./2) ; EVEIL DE LYON a rajouté 1éq.=6éq.



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Les finales de Coupes U 13-U15-U17 et SENIOR du samedi 15 juin de 9H30 – 18H se dérouleront au Stade SEVERINE à l'ASUL. Remerciements au club de l'ASUL.

Remerciements au club de l'UGA pour son accueil lors de la journée des débutants et à Mr C.BOURLIOUX membre du Comité Directeur du District pour sa visite amicale.

La prochaine saison, l'assemblée Générale du GLM sera accueilli par le club du CDFC le samedi 7 Septembre.

➡ COMMISSION COUPE L.GUICHARD

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Tirage 1/2 finale le 2 JUIN

FC GERLAND 1 – VENISSIEUX FC 3

AS CONFLUENCE - AS BELLECOUR 2

Utilisation de la FMI

Règlement Coupe du Rhône. Les changements éventuels (horaire-terrain) se font sur Foot-Club.

Finale le samedi 15 juin après-midi à l'ASUL.

➡ COMMISSION COUPE U17

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Tirage ½ finale du 2 JUIN

VENISSIEUX FC 3 -US MEYZIEU 2

AS BELLECOUR 1 – AS MONTCHAT 2

Utilisation de la FMI

Règlement Coupe du Rhône. Les changements éventuels (horaire-terrain) se font sur Foot-Club.

Finale le samedi 15 juin après-midi à l'ASUL.

➡ COMMISSION COUPE U15

Mr MOUNIER Christian 06 68 03 65 42 cmglvu15@aliceadsl.fr

Tirage ½ finale du 1 JUIN

AS MONTCHAT 4 – AS MONTCHAT 3

CO ST FONTS 2 – OL FEMININ 4

Règlement Coupe du Rhône. Les changements éventuels (horaire-terrain) se font sur Foot-Club.

Finale le samedi matin 15 juin à l'ASUL.

➡ COMMISSION U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Mme DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Courriers, Fax, Courriels des clubs :

AS BUERS : Mail reçu le lundi 27 mai 2019 de l'éducateur de l'équipe 1 de l'AS BUERS concernant quelques soucis rencontrés lors de la rencontre n° 2127090 opposant le FC GERLAND 1 à l'AS BUERS 1. La commission U13 a pris connaissance du mail et l'a transmis à la commission technique et des jeunes du District de Lyon et du Rhône de football.



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

FC GERLAND : Suite au mail reçu du club de l'AS BUERS, nous demandons un rapport détaillé sur les incidents rencontrés lors de la rencontre n° 2127090 opposant le FC GERLAND 1 à l'AS BUERS 1 qui a eu lieu le samedi 25 mai 2019 au stade des Channées.

Merci de faire parvenir ce rapport au Groupement dans les plus bref délai.

Feuilles de matchs manquantes : 2^{ème} Rappel - Feuilles de matchs à faire parvenir au groupement avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire du district de Lyon et du Rhône de football.

- Journée 9 : (Poule E) Match 21217207 : FC GERLAND 2 – ASUL 2
- Journée 9 : (Poule L) Match 21217418 : JS IRIGNY 2F – FC ROULE LA MULATIERE 1
- Journée 9 (Poule J/K/L) : ES TRINITE 4 / FC GERLAND 4 / FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 2 (Stade Jules Bavozet)

Feuilles de matchs manquantes : 1^{er} Rappel - Feuilles de matchs à faire parvenir au groupement avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire du district de Lyon et du Rhône de football.

- Journée 10 : (Poule A) Match 21217090 : FC GERLAND 1 – AS BUERS 1
- Journée 10 : (Poule A) Match 21217091 : FC LYON 5 – CDFC CHASSIEU-DECINES 3
- Journée 10 : (Poule B) Match 21217119 : CS BRON TERRAILLON LA PERLE 1 – ES TRINITE 3
- Journée 10 : (Poule C) Match 21217150 : AS MONTCHAT 3 – AS BUERS 2
- Journée 10 : (Poule D) Match 21217179 : FC LYON 4 – USM PIERRE-BENITE 1
- Journée 10 : (Poule D) Match 21217181 : VENISSIEUX FC 5 – VILLEURBANNE UNITED FC 3
- Journée 10 : (Poule E) Match 21217209 : FC GERLAND 2 – UGA DECINES 1
- Journée 10 : (Poule E) Match 21217211 : ES CHARLY 1 – AS BRON GRAND LYON 3
- Journée 10 : (Poule F) Match 21217239 : FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 1 – JS IRIGNY 1
- Journée 10 : (Poule F) Match 21217240 : AS BUERS 3 – AS MONTCHAT 5
- Journée 10 : (Poule G) Match 21217269 : UGA DECINES 2 – FC LYON 8
- Journée 10 : (Poule G) Match 21217271 : CDFC CHASSIEU-DECINES 4 – VENISSIEUX FC 6
- Journée 10 : (Poule H) Match 21217299 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 2 – ASUL 3
- Journée 10 : (Poule H) Match 21217301 : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 2 – FC GERLAND 3
- Journée 10 : (Poule I) Match 21217331 : UGA DECINES 3 – COM SAINT FONTS 2
- Journée 10 : (Poule J) Match 21217361 : USM PIERRE-BENITE 3F – VENISSIEUX FC 8
- Journée 10 : (Poule K) Match 21217390 : ES TRINITE 4 – ASVEL 5F
- Journée 10 : (Poule K) Match 21217391 : FC LYON 10F – FC GERLAND 5
- Journée 10 : (Poule L) Match 212119 : FC GERLAND 4 – JS IRIGNY 2F
- Journée 10 : (Poule L) Match 212121 : VENISSIEUX FC 9 – FC ROULE LA MULATIERE 1

COMMISSION COUPES U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les finales de la **coupe principale U13** auront lieu le **samedi 15 juin 2019 de 14 H 00 à 15 H 30** sur le terrain synthétique du stade Séverine à Villeurbanne. (Merci de noter la date dans vos agendas).

Equipes Qualifiées pour le troisième tour de la coupe de Groupement Principale catégorie U13 :

FC LYON 3 / FC LYON 2 / OLYMPIQUE LYONNAIS 3 / AS MONTCHAT 2

Les finales de la **coupe complémentaire U13** auront lieu le **samedi 15 juin 2019 de 10 H 00 à 12 H 00** sur le terrain synthétique du stade Séverine à Villeurbanne. (Merci de noter la date dans vos agendas).

Equipes Qualifiées pour la coupe de Groupement Complémentaire catégorie U13 :

VENISSIEUX FC 6 / ASUL 3 / ES TRINITE 3 / VILLEURBANNE UNITED FC 3

Toutes les informations seront communiqués sur le prochain P.V.

COMMISSION U11

Mme Blanc Séverine – Mr MOLINARI Hervé

Pour info 19 forfaits sur ce mois de mai et 75 licences manquantes on note un certain relâchement.



➡ COMMISSION U7

Bilan de la Journée Nationale des Débutants à l'UGA.

60 équipes présentes sur la journée sur les 66 inscrites.

Nombre d'équipes incomplètes du FCL-VENISSIEUX FC -AS BUERS

Clubs totalement absents pour cette dernière journée qui fait partie du calendrier : **SCBTP-FC GERLAND-LYON SPORT METROPOLE -CO ST FONTS – VILL UNITED FC – CHARLY- ASAV** !!! Dommage pour les enfants.

Superbe journée ensoleillée pour cette manifestation où nos jeunes joueurs ont pu participer à des matchs ainsi que des jeux et animations mise en place par de nouveaux éducateurs en validation de diplômes avec le concours de J. HERNANDEZ de la commission technique des jeunes du District.

Malgré un petit problème de son après midi la journée s'est bien passée, toujours quelques dirigeants qui ne comprennent pas le déroulement de ce genre de manifestation ce qui occasionne de mauvais placements sur les terrains.

Remerciements au club de l'**ASBGL** qui a permis à deux gamins de Vénissieux de participer vu que leur équipe était absente.

Remerciements aux membres du GLM pour leur présence et participation.

Remerciements au Président du club de l'UGA et à toute son équipe, à Mr GAZARIAN pour avoir accueillis cette journée .

Fin de saison nous nous retrouverons l'année prochaine. Bonnes vacances.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 mai 2019

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J.EXBRAYAT

Courrier – Email : voir les différentes commissions

➡ PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Le groupement vallée du Rhône remercie le club d'USVJ pour son accueil lors de la journée nationale U7

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 06 septembre 2019 à 19 h 00 à Solaize au stade

➡ COMMISSION COUPES

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

SENIORS - U 17 - U15

Très important : Concernant les feuilles de match de vos finales de Coupes qui auront lieu sur terrain neutre.

Pour chaque finale une FMI devra être faite. C'est au Club « recevant » (le premier nommé dans votre match) de gérer la FMI. Il faut donc que ce Club amène sa tablette et utilise ses codes d'accès comme si le match se jouait chez lui.

PROGRAMME DES COUPES :

SENIORS : Finale : Le 09/06/2019 à Pusignan à 14 h 30

Manissieux 2 – Villefontaine 1



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

U17

Finale : A 16 h 30 Toussieu 1 – Chandieu/Heyrieux 1

L'équipe de St Quentin 2 étant déclaré forfait général

U15

Finale : A 14 h 00 Villefontaine 1 – Colombier 1

U13

Finale : 9 h 00

St Priest 3 – 4 Villefontaine 1 – ACH 1

Pensez à 2 jeux de maillot - Des ballons pour les jongles - Votre feuille de jongles remplit - Votre extraction des licences

Les finales auront lieu le dimanche 16 juin à Pusignan

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Feuille de match non parvenue

18/05/2019

Poule A : Muroise – Colombier

Poule B : Cheminot – Moins

Poule D : Entente – Jons

Cheminot – Ozon

Poule G : Val d'Amby – Sud Lyonnais

11 /05/2019

Poule C : Frontonas – Loire

Poule D : Muroise – Cheminot

Poule F : Toussieu – Genas

COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Courrier- messagerie :

EVS Genas, FC Corbas, SC La Revolée, FC Ternay : Concernait la journée du 25 mai.

La saison est terminée pour notre catégorie. Merci pour votre participation assidue pour la grande majorité d'entre vous.

Hélas, comme chaque saison, il y a trop d'absences en fin de saison sur de nombreux plateaux, avec toujours les même clubs. Pensez à ajuster votre nombre d'équipes à la taille réaliste de votre effectif joueurs, prenez en compte la versatilité des enfants et des parents. A vos tournois et aux vacances, rendez-vous au mois de septembre.

COMMISSION U7

Éric Chamot : 06 58 55 24 57 Responsable terrain et désignations.

Compte rendu journée nationale des débutants :

La météo a été très clémente et nous a permis de passer une belle journée.

Merci au club de l'U.S.V.J. pour la qualité de son organisation et de ses installations.

Un grand bravo à Fabien et à toute son équipe de bénévoles.

Merci aux éducateurs en validation qui ont tous répondu présent certains tout au long de journée.

Merci aux clubs qui ont respecté leur engagement. Nous n'avons eu que deux défections l'après-midi.

Merci aux éducateurs et aux parents venus supporter leurs enfants.

Visite de Sylvain RICHARD (CTFC) en fin de matinée et de Pascal PARENT président du district du Rhône et de Lyon en fin de journée. Tout cela a fait que nous avons passé une très bonne journée.



FOOT LYON RHÔNE

PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 30 MAI AU 2 JUIN 2019

WEEK-END DU 7 AU 9 JUIN 2019

Feminiens U18 D1 A 8 / Phase 2	Poule B	2857
---------------------------------------	----------------	-------------

Samedi 01/06/2019 15H

21185732 58348.1	F.C Point Jour 2- Meyzieu 1	Stade Saint Marc à LYON 05
Arbitre centre		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 02/06/2019 10H

21185733 58349.1	Ass Chand-Heyr 1 - Craponne As 1	Stade Henri Frechat à ST PIERRE DE CHANDIEU
Arbitre centre		
Délégué principal		
Observateur principal		

U15 D4 / Phase 2	Poule N Niveau 2	2911
-------------------------	-------------------------	-------------

Samedi 01/06/2019 15H30

21218662 59699.2	Chaponnay Mar 3- Ent Toussieu Muroise 1	Stade Vaccalut à MARENNES
Arbitre centre MANIMBEL Florian 2545948601 22 km		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Délégué accompagnateur		
Observateur principal JUSSEY Alexandre 801812678		

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique	Poule Unique	75
--	---------------------	-----------

Jeudi 30/05/2019 14H30

21416505 61001.1	(S REG2) Lyon Football Fc - Val Lyonnais Fc 1 (S REG3) 1	Stade Jean Bouin 1 à FEYZIN
Arbitre centre GHEDHAB Farid 2548640972 7 km		
Arbitre assistant 1 DURAND Geoffrey 2544436051 12 km		
Arbitre assistant 2 BOUGATEF Karim 2548630516 8 km		
Arbitre assistant sup / vidéo 1		

Indispo	Délégué principal MAMMERI Youssef 2599864263 6 km	
----------------	---	--

Jeudi 30/05/2019 16H30

21416506 61002.1	(S REG2) Vaulx En V Fc 2- Mda Foot 2 (S REG1 E)	Stade Jean Bouin 1 à FEYZIN
Arbitre centre AGHBALOU Mustapha 2510479643 47 km		
Arbitre assistant 1 RABAHI Kamel 2598635549 11 km		
Arbitre assistant 2 SIMONET Yoann 2518671152 18 km		
Arbitre assistant sup / vidéo 1		
Délégué principal VERRIER Denis 2599865079 33 km		

Coupe Magat Beaujolais Senior / Phase Unique	Poule Unique	138
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2019 15H

21414380 60988.1	(SE D4) St. Amplepuisien 2- Fc Reneins Vauxonne 1 (SE D3)	Parc Des Sports Henri Malatray à AMPLEPUS
Arbitre centre GHOUIRI Mohamed 2558625246 70 km		
Observateur principal		

Coupe Des Vignerons Beaujolais / Phase Unique	Poule Unique	229
--	---------------------	------------

Jeudi 30/05/2019 19H

21414377 60985.1	(SE D5) Odenas Charentay - F.C. Pontcharra St L 3 (SE Sla 3 D4)	Stade Municipal à CHARENTAY
Arbitre centre PLUSQUIN Florian 2519405337 57 km		
Observateur principal		

Coupe Ballandras Brev Senior / Phase Unique	Poule Unique	143
--	---------------------	------------

Coupe Ballandras Brev Senior / Phase Unique	Poule Unique	143
--	---------------------	------------

Jeudi 30/05/2019 14H30

21414924	60989.1	(SE D3) El.S. De Chaponost- Grezieu Le M. 1 (SE D3) 2	Stade Henri Loynet à CHAPONOST
Arbitre centre		IUNG Julien	2543334996 28 km
Observateur principal			

Coupe L.Guichard Glm Senior / Phase Unique	Poule Unique	150
---	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2019 14H30

21416428	60995.1	(SE D3) F.C. Gerland Lyon - Venissieux Fc 3 (SE D2) 1	Stade Des Channées à LYON 07
Arbitre centre		MESSAFRI Madjid	2520349629 5 km
21416429	60996.1	(SE D4) As Confluence 1- A.S. Bellecour Perra 2 (SE D3)	
Arbitre centre		MONTEILHET Eric	2599863423 32 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U20 / Phase Unique	Poule Unique	76
---	---------------------	-----------

Dimanche 02/06/2019 16H30

21416510	61003.1	(U20 D2) Et.S. Trinite Lyon - F.C. De Limonest 1 (U20 D1) 1	Stade Louis Durand à PUSIGNAN
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1		PISCAGLIA Axel	2528717413
Délégué principal		LARIBI Abderrazak	2544331938 26 km
21417240	61011.1	(U20 D3) Vaulx Olympiq 1- O. St Quentinois Fal 1 (U20 D3)	Complexe Sportif Equinoxe à PUSIGNAN
Arbitre centre			

Coupe De Lyon Et Du Rhone U17 / Phase Unique	Poule Unique	77
---	---------------------	-----------

Dimanche 02/06/2019 14H30

21416516	61006.1	(U17 D2) Sp. Club Du - Chassieu Decines F.C 1 Garon 1 (U17 D3)	Stade Louis Durand à PUSIGNAN
Arbitre centre		NOURI Mohamed Ali	2545409658 26 km
Arbitre assistant 1		DUBOSCLARD Kevin	2545093804 19 km
Arbitre assistant 2		POMETT Celian	2543379703 42 km
Indispo	Délégué principal		HERNANDEZ Jean Marie 2510056170 44 km
21416517	61007.1	(U17 D1) F.C. De Limonest - Vaulx En V Fc 2 (U17 D1) 1	Complexe Sportif Equinoxe à PUSIGNAN
Arbitre centre		DESROCHES Martin	2544650862
Arbitre assistant 1		SELLAM Hamza	2546076585
Indispo	Arbitre assistant 2		LENOBLE Remy 2543691316
Délégué principal		HAMADOU Amar	2599861457

Coupe Glm U17 / Phase Unique	Poule Unique	221
-------------------------------------	---------------------	------------

Dimanche 02/06/2019 10H

21416431	60997.1	(U17 D3) Venissieux Fc 3- Meyzieu 2 (U17 D3)	Stade Auguste Delaune 2 à VENISSIEUX
Arbitre centre		ATTAIA Walid	2544302356 8 km
Délégué principal			
21416432	60998.1	(U17 D3) A.S. Bellecour - A.S. De Montchat Lyo 2 Perra 1 (U17 D2)	Stade Sony Anderson à LYON 02
Arbitre centre		CHEBALLAH Hedi	2544522630 13 km
Délégué principal			

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique	Poule Unique	78
---	---------------------	-----------

Dimanche 02/06/2019 10H

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique	Poule Unique	78
---	---------------------	-----------

Dimanche 02/06/2019 10H

21416518	61008.1	(U15 D1) Oullins Casc 2- Meyzieu 1 (U15 D1)	Stade Louis Durand à PUSIGNAN
	Arbitre centre	ZAOUGUI Adem	2544513751 54 km
	Arbitre assistant 1	DE CARVALHO Enzo	2544995443 44 km
	Arbitre assistant 2	BELLETESTE Alexander	2546791153
	Délégué principal	PORTEJOIE Gilles	2529400816
21416519	61009.1	(U15 D1) U.F.B.St Jean - Lyon Football Fc 3 (U15 D1) D'Ard. 1	Complexe Sportif Equinoxe à PUSIGNAN
	Arbitre centre	SYLA Feriz	2547751928
	Arbitre assistant 1	CHEKIR Bilal	2547340455
	Arbitre assistant 2	SCOTTO DI SUOCCIO Alexandre	2544397494
	Délégué principal	LARIBI Abderrazak	2544331938 26 km

Coupe Brevenne U15 / Phase Unique	Poule Unique	220
--	---------------------	------------

Jeudi 30/05/2019 10H

21414929	60994.1	(U15 D3) Fc Sud Ouest 69 1- Oullins Casc 3 (U15 D3)	Stade Paul Verguin 1 à MORNANT
Indispo	Arbitre centre	SOLZE Erwan	2544343808 17 km

Jeudi 30/05/2019 15H30

21414928	60993.1	(U15 D4) A.S. St Martin En - Hauts Lyonnais 1 (U15 D3) Ha 1	Stade Municipal à ST MARTIN EN HAUT
	Arbitre centre	AZIZI Rayan	2547006055 32 km
	Observateur principal	LANDY Olivier	2500536213 19 km

Coupe Glim U15 / Phase Unique	Poule Unique	151
--------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 01/06/2019 15H30

21416434	60999.1	(U15 D4) A.S. De Montchat - A.S. De Montchat Lyo 3 Lyo 4 (U15 D3)	Stade Marc Vivien Foé 1 à LYON 03
	Arbitre centre	GOUACEM Ilyes	2544315060 8 km
21416435	61000.1	(U15 D4) St Fons Co 2- Ly.O.Lyonnais Fem 4 (U15 D3)	Stade De La Cressonnière 1 à ST FONTS
	Arbitre centre	MAAOUI Khalil	2545299837

Coupe Gvr Senior / Phase Unique	Poule Unique	2316
--	---------------------	-------------

Dimanche 09/06/2019 14H30

21417813 61013.1	(SE D3) Manissieux As 2- A.S. Villefontaine 1 (SE D1)	Complexe Sportif Equinoxe à PUSIGNAN
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Observateur principal		

Coupe Vial Feminine / Phase Unique	Poule Unique	222
---	---------------------	------------

Dimanche 09/06/2019 14H30

21418092 61016.1	(FEMD1A11) Chaponnay - F.C. Bords De Saone 1 Mar 1 (INTERDFE)	Stade René Rollet 1 à CHAMPAGNE AU MONT D OR
Arbitre centre		

Futsal D1 / Phase Unique		Poule 0		2820
Samedi	01/06/2019	19H15		
20466232	52376.2	Futsal Cotiere Ain 1 - Miribel Foot 1	Salle Des Sports à MEXIMIEUX	
	Arbitre centre	KHALFAOUI Saad	2529426236	39 km
	Arbitre assistant 1			
	Délégué adjoint 1			
	Observateur principal			
Vendredi	07/06/2019	18H		
20466228	52372.2	Venissieux Fc 2 - A.S. De Montchat Lyo 1	Gymnase Ostermeyer à VENISSIEUX	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Délégué adjoint 1			
	Observateur principal			
Samedi	08/06/2019	18H		
20466227	52371.2	Sud Azergues Foot 1 - Nouvelle Generation 1	Salle Intercommunale à CHATILLON	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Délégué adjoint 1			
	Observateur principal			
Dimanche	09/06/2019	11H		
20466230	52374.2	Fc Drina Lyon 1 - Non affecté 6	Gymnase Favier à LYON 09	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Délégué adjoint 1			
	Observateur principal			
Dimanche	09/06/2019	18H		
20466231	52375.2	Vaulx E.Velin 1 - Futsal De Vaulx 2	Gymnase Jesse Owens à VAULX EN VELIN	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Délégué adjoint 1			
	Observateur principal			
Futsal D2 / Phase Unique		Poule Unique		2746
Samedi	01/06/2019	18H		
20468241	52428.1	Chavanoz Fc 2 - Mda Foot 3	Gymnase Du Petit Théâtre à CHAVANOZ	
	Arbitre centre	CAMPANALES Bruno	2538622803	41 km
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal	FEZZANI Mehdi	2518676074	36 km
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	11H		
20468321	52442.2	Lyon 6 1 - Us Saint Fons Futsal 1	Gymnase Tronchet à LYON 06	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	14H		
20468320	52441.2	Mda Foot 3 - France Futsal Rillie 1	Salle Jeanne Trouillet à ANSE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	14H15		
20468317	52438.2	Futsal Mt Or 3 - Sud Azergues Foot 2	Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué adjoint 1			

Futsal D2 / Phase Unique		Poule Unique		2746
Samedi	08/06/2019	16H15		
20468318	52439.2	Martel Caluire As 3- Chavanoz Fc 2	Gymnase Lassagne à CALUIRE ET CUIRE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué adjoint 1			
Dimanche	09/06/2019	13H		
20468319	52440.2	Caluire Fc 2- U.S.G.A. Vienne 1	Gymnase Andre Cuzin à CALUIRE ET CUIRE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué adjoint 1			
Futsal D3 / Phase Unique		Poule A		2747
Vendredi	31/05/2019	20H45		
20468443	52498.2	Grenay E.S. 1- Futsal Mornant 2	Salle Des Sports à GRENAY	
	Arbitre centre	ALILECH Bilel	2528726239	26 km
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
Dimanche	02/06/2019	17H		
20468450	52505.2	Futsal Mornant 2- Nouvelle Generation 2	Gymnase De La Tannerie à MORNANT	
	Arbitre centre	KHALFAOUI Saad	2529426236	30 km
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	13H		
20468449	52504.2	Futsal Mt Or 4- Grenay E.S. 1	Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	14H30		
20468451	52506.2	Martel Caluire As 4- Futsal As Villeurban 1	Gymnase Lassagne à CALUIRE ET CUIRE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
Samedi	08/06/2019	15H		
20468452	52507.2	Non affecté 9- Ternay F.C. 1		
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
20468453	52508.2	Sud Azergues Foot 3- Futsal De Vaulx 3	Salle Des Sports à LOZANNE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			
Dimanche	09/06/2019	16H		
20468448	52503.2	Vaulx E.Velin 2- Ccdsv 1	Gymnase Jesse Owens à VAULX EN VELIN	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Délégué adjoint 1			

Futsal D3 / Phase Unique	Poule B	2748
---------------------------------	----------------	-------------

Vendredi 07/06/2019 21H

20468584	52573.2	Amateur Lyon Futsal 3- Asj Irigny Venieres 2	Gymnase Du Plan Du Loup à STE FOY LES LYON
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			

Samedi 08/06/2019 12H30

20468581	52570.2	St Genis Laval Fc 1- Excelsior Grigny 1	Gymnase Albert Mouton à ST GENIS LAVAL
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			

Samedi 08/06/2019 17H

20468580	52569.2	A.C. Oullins 1- Foot Salle Civrieux 3	Gymnase Montlouis à OULLINS
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			

Dimanche 09/06/2019 10H30

20468583	52572.2	Lentilly F.C 1- Condrieu Futsal Club 2	Gymnase Daniel Rebillard à LENTILLY
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			

Dimanche 09/06/2019 17H

20468582	52571.2	F.C. Jonage 1- Vaugneray Usol 1	Gymnase Agora à JONAGE
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			

Futsal D4 / Phase 2	Poule A	2875
----------------------------	----------------	-------------

Vendredi 31/05/2019 20H30

21226852	59187.2	France Futsal Rillie 2- F.C. Du Roule Mulati 1 DE MATTEO Anthony 2548611452	Gymnase C.O.S.E.C à RILLIEUX LA PAPE
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Observateur principal			

Samedi 01/06/2019 15H

21226851	59186.2	Non affecté 8- Am.Laiq. Mions 1	
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Observateur principal			

Dimanche 02/06/2019 17H45

21226854	59189.2	Miribel Foot 2- Grenay E.S. 2 FEKRANE Yacine 2546160911 18 km	Gymnase St Martin à MIRIBEL
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal			
Observateur principal			

Futsal D4 / Phase 2		Poule A		2875
Lundi	03/06/2019	21H45		
21226855	59190.2	Am.Laiq. Mions 1 - France Futsal Rillie 2	Gymnase Des Tilleuls à MIONS	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	08/06/2019	15H		
21226857	59192.2	F.C. Du Roule Mulati 1 - Sc Revolee 1	Gymnase André Malraux à LA MULATIERE	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Dimanche	09/06/2019	15H30		
21226858	59193.2	Grenay E.S. 2- Non affecté 8	Salle Des Sports à GRENAY	
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Futsal D4 / Phase 2		Poule B		2876
Samedi	01/06/2019	14H		
21226909	60037.2	Chavanoz Fc 3- J.St.O. Givors 1	Gymnase Du Petit Théâtre à CHAVANOZ	
	Arbitre centre	MGHEZZI HABELLAH Toufik	2520253842	33 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	01/06/2019	15H		
21226907	60035.2	Non affecté 8- F.C. Jonage 2		
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	01/06/2019	19H		
21226908	60036.2	As Sourds Vaulx En V 1- Lentilly F.C 2	Gymnase Les Noirettes à VAULX EN VELIN	
	Arbitre centre	BELHERIR Abdelmoumane	2543219478	31 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Dimanche	02/06/2019	15H		
21226910	60038.2	Futsal Mornant 3- Sud Azergues Foot 4	Gymnase De La Tannerie à MORNANT	
	Arbitre centre	CHELGHOU M Abderraouf	2544992830	32 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	08/06/2019	11H		

Futsal D4 / Phase 2	Poule B	2876
----------------------------	----------------	-------------

Samedi 08/06/2019 11H

21226912 60040.2	J.St.O. Givors 1- Futsal Mornant 3	Gymnase Jacques Anquetil à GIVORS
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 09/06/2019 10H

21226913 60041.2	Lentilly F.C 2- Chavanoz Fc 3	Gymnase Daniel Rebillard à LENTILLY
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 09/06/2019 15H30

21226914 60042.2	Sud Azergues Foot 4- Non affecté 8	Salle Des Sports à LOZANNE
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 09/06/2019 16H

21226911 60039.2	F.C. Jonage 2- As Sourds Vaulx En V 1	Gymnase Agora à JONAGE
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Futsal D4 / Phase 2	Poule C	2877
----------------------------	----------------	-------------

Samedi 01/06/2019 15H

21226966 60063.2	Non affecté 8- A.C. Oullins 2
Arbitre centre	
Arbitre assistant 1	
Arbitre assistant 2	
Délégué principal	
Observateur principal	

Samedi 01/06/2019 18H30

21226969 60066.2	Ccdrv 2- Futsal Mt Or 5	Gymnase College Jean Compagnon à REYRIEUX
Arbitre centre	BELLADJ Ridha	2547224496 39 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 02/06/2019 17H

21226968 60065.2	Futsal Croix Rousse 1- Ass Chandieu Heyrieu 1	Gymnase St Louis St Bruno à LYON 04
Arbitre centre	MOUSSALEM Lakdar	2519440315 3 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Jeudi 06/06/2019 20H15

Futsal D4 / Phase 2		Poule C	2877
Jeudi	06/06/2019	20H15	
21226967	60064.2	Decines Uga 1- Futsal As Villeurban 2	Gymnase Georges Brassens à DECINES CHARPIEU
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
Samedi	08/06/2019	15H	
21226970	60067.2	A.C. Oullins 2- Decines Uga 1	Gymnase Montlouis à OULLINS
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
21226971	60068.2	Ass Chandieu Heyrieu 1- Ccdsv 2	Gymnase Pluraliste Deslyre à ST PIERRE DE CHANDIEU
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
21226972	60069.2	Futsal As Villeurban 2- Futsal Croix Rousse 1	Salle Jean Villard à VILLEURBANNE
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
Dimanche	09/06/2019	11H	
21226973	60070.2	Futsal Mt Or 5- Non affecté 8	Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
Pratique Futsal U18 / Phase 2		Poule A	2850
Samedi	01/06/2019	16H	
21184739	57957.2	Muroise Foot 1- F.C. De Limonest 1	Gymnase Frison Roche à ST BONNET DE MURE
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
Pratique Futsal U18 / Phase 2		Poule B	2851
Samedi	01/06/2019	13H	
21184801	57976.2	Futsal Mornant 1- Venissieux Fc 1	Gymnase De La Tannerie à MORNANT
	Arbitre centre		
	Arbitre assistant 1		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique		Poule Unique	176
Samedi	01/06/2019	14H30	

Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique	Poule Unique	176
--	---------------------	------------

Samedi 01/06/2019 14H30

21413599	60980.1	(FUTS D4) Team Bel-Air 1 - Sud Azergues Foot 1 (FUTS D1)	Gymnase Montfray Sports à FAREINS
Arbitre centre	KEROUANI Ali	2510698775	46 km
Arbitre assistant 1	AIT AISSA Tarik	2545466921	48 km
Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	42 km
Observateur principal			

Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique	Poule Unique	2339
--	---------------------	-------------

Samedi 01/06/2019 11H

21413598	60979.1	(FUTS D2) Sud Azergues - Amateur Lyon Futsal 3 Foot 2 (FUTS D3)	Gymnase Montfray Sports à FAREINS
Arbitre centre	ZIAEI YEKTA Sina	2546544787	32 km
Arbitre assistant 1	BOUABBANA Mokhtar	2520430759	47 km
Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	42 km
Observateur principal			

Interdistricts Feminin / Phase 1	Poule B	476
---	----------------	------------

Dimanche 09/06/2019 15H

21417423 25735.1 Non affecté 4- Ev. De Lyon 1

Coupe Laurafoot / Phase 1	Poule Unique	11
----------------------------------	---------------------	-----------

Samedi 08/06/2019 18H30

21416764 25724.1 (S REG1 E) Domtac Fc 1- Miserieux Trevoux 1 (S REG2) Stade Du Forum Des Sports 1 à ST MAURICE DE BEYNOST

Arbitre assistant 1

A désigner par 8600

Arbitre assistant 2

A désigner par 8600

Coupe Laurafoot Feminine / Phase 1	Poule Unique	195
---	---------------------	------------

Samedi 08/06/2019 16H

21416174 25723.1 (FE.R1) Ly.O.Lyonnais Fem- Grenoble Foot 38 2 (FE.R1) Stade Du Forum Des Sports 1 à ST MAURICE DE BEYNOST

Arbitre centre

A désigner par 8600



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :		500081		A.S.UNIV. LYON			
Dossier :	18687729	du	22/05/2019	Seniors D4/Phase Unique	Poule B	20458316	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		20/05/2019	20/05/2019		7,00€
Dossier :	18690264	du	24/05/2019	U20 D2/Phase Unique	Poule A	20461071	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							30,00€

Club :		500124		A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS			
Dossier :	18690233	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/Phase Unique	Poule Unique	21402743	08/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							23,00€

Club :		500319		F.C. TARARE			
Dossier :	18687146	du	21/05/2019	U17 D4/Phase 2	Poule B Niveau 1	21221195	18/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		20/05/2019	20/05/2019		20,00€
Total :							20,00€

Club :		504254		U.O. TASSIN 1/2 LUNE			
Dossier :	18690334	du	24/05/2019	Seniors D3/Phase Unique	Poule F	20458052	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							23,00€

Club :		504275		C.S. NEUVILLOIS			
Dossier :	18690316	du	24/05/2019	Seniors D2/Phase Unique	Poule D	20456765	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							23,00€

Club :		504303		U.S. MAJOLAINE MEYZIEU			
Dossier :	18685957	du	20/05/2019	U12 Poules Label Jeunes/Phase 2	Poule C	21195166	18/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		20/05/2019	20/05/2019		7,00€

Dossier :	18687710	du	22/05/2019	U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2 - 6 Equipes	Poule D	21194983	04/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			20/05/2019	20/05/2019		4,00€
Total :								11,00€

Club :	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS						
Dossier :	18687746	du	22/05/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule E	20934046	17/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18690222	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21402752	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690341	du	24/05/2019	U20 D2/ Phase Unique	Poule B	20461202	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		26,00€
Total :								57,00€

Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN						
Dossier :	18690235	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402743	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690318	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule D	20456765	11/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690423	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21410472	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :								69,00€

Club :	504730	A.S. CRAPONNE						
Dossier :	18685942	du	20/05/2019	U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2 - 6 Equipes	Poule C	21194956	11/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			20/05/2019	20/05/2019		4,00€
Dossier :	18688124	du	22/05/2019	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule B	21195108	18/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			20/05/2019	20/05/2019		3,50€
Dossier :	18690287	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456233	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		46,00€

Total : 53,50€

Club : 505605 F.C. LYON FOOTBALL

Dossier :	18688099	du	22/05/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule E	20934055	10/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18690294	du	24/05/2019	U20 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20487224	11/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total : 31,00€

Club : 512107 E.L.S. DE CHAPONOST

Dossier :	18690269	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	20456629	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690322	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402747	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total : 47,50€

Club : 514696 J.S. IRIGNY

Dossier :	18690214	du	24/05/2019	U20 D3/ Phase 2	Poule B Niveau 1	21221887	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		24,50€
Dossier :	18690345	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	20456367	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total : 49,00€

Club : 516402 LYON CROIX ROUSSE F.

Dossier :	18690237	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402742	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total : 23,00€

Club : 516533 C. LYON OUEST S.C.

Dossier :	18690430	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	20456104	11/05/2019
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€	

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	517784	ST. AMPLEPUSIEN					
Dossier :	18687148	du	21/05/2019	Coupe Beaujolais U15/ Phase Unique	Poule Unique	21414370	18/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	20/05/2019	20/05/2019		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	517825	O. DE RILLIEUX					
Dossier :	18690312	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	20456499	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		26,00€	

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	518907	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER					
Dossier :	18687306	du	21/05/2019	Coupe Gvr U15 Mejean/ Phase Unique	Poule Unique	21411166	18/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	20/05/2019	20/05/2019		20,00€	
Dossier :	18687307	du	21/05/2019	Coupe Gvr U17/ Phase Unique	Poule Unique	21400305	19/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	20/05/2019	20/05/2019		20,00€	
Dossier :	18690327	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule D	20456762	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€	

Total :	63,00€
---------	--------

Club :	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB					
Dossier :	18690311	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	20456499	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		26,00€	

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	521509	U.S. LOIRE S/RHONE					
Dossier :	18690385	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	20456630	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Montant		

						Fin récidive	
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		26,00€
Total :							26,00€

Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU					
Dossier :	18690297	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21410474	08/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690390	du	24/05/2019	U15 D2/ Phase Unique	Poule A	20462390	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690445	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	20456498	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							69,00€

Club :	523565	EV. DE LYON					
Dossier :	18690387	du	24/05/2019	U15 D2/ Phase Unique	Poule A	20462390	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Total :							23,00€

Club :	523650	F.C. DE LIMONEST					
Dossier :	18687700	du	22/05/2019	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184735	28/04/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18687707	du	22/05/2019	U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2 - 6 Equipes	Poule D	21194983	04/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		4,00€
Dossier :	18687713	du	22/05/2019	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule B	21195096	04/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		4,00€
Dossier :	18688112	du	22/05/2019	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184733	14/04/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		4,00€
Dossier :	18689161	du	23/05/2019	U20 D2/ Phase Unique	Poule A	20461069	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18689163	du	23/05/2019	U20 D2/ Phase Unique	Poule A	20461069	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		20/05/2019	20/05/2019			26,00€
Dossier :	18690224	du 24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21402751		08/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€
Dossier :	18690239	du 24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402742		08/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€
Dossier :	18690426	du 24/05/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21410472		08/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€

Total :	123,00€
---------	---------

Club :	523654	F.C. STE FOY LES LYON						
Dossier :	18690275	du 24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	20456368		12/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€
Dossier :	18690344	du 24/05/2019	U15 D3/ Phase Unique	Poule D	20463055		11/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			46,00€

Total :	69,00€
---------	--------

Club :	523825	F.C. VAL'LYONNAIS						
Dossier :	18690263	du 24/05/2019	U20 D2/ Phase Unique	Poule A	20461071		11/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON						
Dossier :	18690223	du 24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21402752		08/05/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019			23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	524489	AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST						
Dossier :	18687705	du 22/05/2019	Seniors D5/ Phase Unique	Poule E	20932204		07/04/2019	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019			8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	525335	AM.S. TOUSSIEU
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	18690213	du	24/05/2019	U20 D3/ Phase 2	Poule B Niveau 1	21221887	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	18690346	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	20456367	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier :	18690220	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21412833	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	528353	O. DE VAULX EN VELIN
---------------	---------------	-----------------------------

Dossier :	18690219	du	24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21412833	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	528368	A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN
---------------	---------------	---------------------------------------

Dossier :	18687731	du	22/05/2019	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	20458316	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			20/05/2019	20/05/2019		7,00€

Total :	7,00€
---------	-------

Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN
---------------	---------------	----------------------------

Dossier :	18688248	du	22/05/2019	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	20458307	18/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			20/05/2019	20/05/2019		8,00€

Dossier :	18690444	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	20456498	11/05/2019
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	31,00€
---------	--------

Club :	530038	S.C. MACCABI LYON
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	18686743	du	21/05/2019	Seniors D3/ Phase Unique	Poule A	20457387	19/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		20/05/2019	20/05/2019		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	530052	F.C. ST CYR AU MONT D'OR
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	18690284	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	20456368	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		23,00€
Dossier :	18690343	du	24/05/2019	U20 D2/ Phase Unique	Poule B	20461202	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		26,00€

Total :	49,00€
---------	--------

Club :	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier :	18687763	du	22/05/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule E	20934050	10/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18690366	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456235	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total :	32,50€
---------	--------

Club :	533109	F.C. GERLAND LYON
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	18686730	du	21/05/2019	Seniors D3/ Phase Unique	Poule A	20457383	04/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		20/05/2019	20/05/2019		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	18690270	du	24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	20456629	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin		Montant

Fin récidive

Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 23,00€

Total : 23,00€

Club : 545802 F.C. ST ROMAIN EN GAL

Dossier : 18686741 du 21/05/2019 Seniors D4/Phase Unique Poule F 20458845 12/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 20/05/2019 20/05/2019 13,00€

Total : 13,00€

Club : 546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES

Dossier : 18687753 du 22/05/2019 Veterans/Phase Unique Poule B 20933645 12/04/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 10 Feuille match incomplète 20/05/2019 20/05/2019 8,00€

Dossier : 18690436 du 24/05/2019 Seniors D3/Phase Unique Poule F 20458054 11/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 46,00€

Total : 54,00€

Club : 547090 J.ST.O. GIVORS

Dossier : 18687153 du 21/05/2019 Futsal D4/Phase 2 Poule B 21226897 13/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 20/05/2019 20/05/2019 20,00€

Dossier : 18690326 du 24/05/2019 Seniors D2/Phase Unique Poule D 20456762 12/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 23,00€

Total : 43,00€

Club : 547378 F.C. VETERANS DARDILLOIS

Dossier : 18687154 du 21/05/2019 Veterans/Phase Unique Poule C 20933780 17/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 06 Resultats non saisis sur internet Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 06 Résultat non saisi sur internet 20/05/2019 20/05/2019 13,00€

Total : 13,00€

Club : 548812 F.C. LA SEVENNE

Dossier : 18690257 du 24/05/2019 Seniors D2/Phase Unique Poule A 20456366 12/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 24,50€

Total : 24,50€

Club : 549254 A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN

Dossier : 18687162 du 21/05/2019 Pratique Futsal U15/ Phase 2 Poule A 21184462 18/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 06 Resultats non saisis sur internet Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 06 Résultat non saisi sur internet 20/05/2019 20/05/2019 13,00€

Total : 13,00€

Club : 549420 F.C. GRIGNY

Dossier : 18690354 du 24/05/2019 Seniors D1/ Phase Unique Poule B 20456235 12/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 24,50€

Total : 24,50€

Club : 549484 U.S. MILLERY VOURLES

Dossier : 18688128 du 22/05/2019 U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2 Poule B 21195108 18/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 91 Licence Manquante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 91 Licence Manquante 20/05/2019 20/05/2019 3,50€
 Dossier : 18690232 du 24/05/2019 Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique Poule Unique 21402751 08/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 23,00€
 Dossier : 18690332 du 24/05/2019 Seniors D3/ Phase Unique Poule F 20458052 12/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 23,00€

Total : 49,50€

Club : 550008 CHASSIEU DECINES F.C.

Dossier : 18690216 du 24/05/2019 Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique Poule Unique 21402745 08/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 23,00€
 Dossier : 18690336 du 24/05/2019 Seniors D1/ Phase Unique Poule B 20456238 12/05/2019
 Personne : TRE - TRESORERIE
 Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
 Décision : 124 Frais de délégation 13/05/2019 13/05/2019 46,00€

Total : 69,00€

Club : 551384 U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES

Dossier : 18685952 du 20/05/2019 Poule C 21194956 11/05/2019

U13 Poules Label Jeunes/ Phase 2 - 6 Equipes

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		4,00€

Total :	4,00€
---------	-------

Club :	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS			
Dossier :	18690319	du 24/05/2019 Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402747	08/05/2019

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	551625	ENT. ODENAS CHARENTAY SAINT-LAGER			
Dossier :	18690371	du 24/05/2019 Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	20456630	12/05/2019

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	552301	FUTSAL SAONE MONT D'OR			
Dossier :	18688312	du 22/05/2019 Futsal D3/ Phase Unique	Poule A	20468438	19/05/2019

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	552556	MONTS D'OR AZERGUES FOOT			
Dossier :	18687714	du 22/05/2019 U12 Poules Label Jeunes/ Phase 2	Poule B	21195096	04/05/2019

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		4,00€

Dossier :	18688109	du 22/05/2019 Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184733	14/04/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		4,00€

Dossier :	18690300	du 24/05/2019 Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21410474	08/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	31,00€
---------	--------

Club :	553248	A. S. BRON GRAND LYON			
Dossier :	18690351	du 24/05/2019 Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456237	12/05/2019

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	18687722	du 22/05/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule D	20933891	17/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		8,00€
Dossier :	18687759	du 22/05/2019	U17 D3/ Phase Unique	Poule A	20461733	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	20/05/2019	20/05/2019		7,00€

Total :	15,00€
---------	--------

Club :	563919	LENTILLY FUTSAL CLUB
---------------	---------------	-----------------------------

Dossier :	18690453	du 24/05/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468563	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	18690307	du 24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456234	11/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
---------------	---------------	-----------------------------------

Dossier :	18690241	du 24/05/2019	Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	20456366	12/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	18690218	du 24/05/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21402745	08/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	13/05/2019	13/05/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :		581484		LATINO A. F. C. DE LYON					
Dossier :	18686734	du	21/05/2019	Seniors D4/ Phase Unique	Poule D	20458583	12/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			20/05/2019	20/05/2019		26,00€	
Total :								26,00€	

Club :		582234		ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX					
Dossier :	18690431	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	20456104	11/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€	
Total :								23,00€	

Club :		582331		BEAUJOLAIS FOOTBALL					
Dossier :	18690305	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456234	11/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		26,00€	
Total :								26,00€	

Club :		582446		SAINT GENIS LAVAL FUTSAL CLUB					
Dossier :	18690451	du	24/05/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468563	11/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€	
Total :								23,00€	

Club :		582739		VENISSIEUX FOOTBALL CLUB					
Dossier :	18686919	du	21/05/2019	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20462255	04/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			06/05/2019	06/05/2019		22,00€	
Dossier :	18686920	du	21/05/2019	U15 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20462260	12/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	115	Infraction statut encadrement			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	115	Infraction statut encadrement			13/05/2019	13/05/2019		22,00€	
Dossier :	18690292	du	24/05/2019	U20 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20487224	11/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€	
Dossier :	18690348	du	24/05/2019	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456237	12/05/2019		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			13/05/2019	13/05/2019		23,00€	

Total : 90,00€

Club : 605860 LYON SPORT METROPOLE

Dossier :	18687742	du	22/05/2019	Foot Entreprise A 8/ Phase Unique	Poule A	21019685	20/05/2019	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	10			Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10			Feuille match incomplète	20/05/2019	20/05/2019		8,00€

Total : 8,00€

Club : 790167 CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968

Dossier :	18686177	du	20/05/2019	Féminines U18 D1 A 11/ Phase 3	Poule B	21399388	27/04/2019	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	91			Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Licence Manquante	20/05/2019	20/05/2019		7,00€

Total : 7,00€